AVENANT AU PLAN DE RETRAIT DE MATERIAUX

CONTENANT DE L'AMIANTE

PDR Numéro : 24-187-02

Chantier :

BATIMENT 26

170 1 AVENUE DE LA TERRASSE

91190 GIF SUR YVETTE

Date prévisionnelle de début de travaux : 21 Octobre 2024

Durée prévisionnelle : 1 mois

VALIDATION

	NOM	DATE	SIGNATURE
REDACTEUR	Mickael LUENGO	25/10/2024	

1) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 3
2) ACCES PRINCIPAUX ET ENVIRONNEMENT DU CHANTIER 4
3) VISITEURS 4
4) AFFICHAGE OBLIGATOIRE 5
5) PREPARATION DU CHANTIER 5
6) INSTALLATION DES CANTONNEMENTS 6
7) PERSONNELS INTERVENANTS 7
8) HORAIRES DE TRAVAIL 14
9) LOCALISATION DE LA ZONE A TRAITER 16
10) QUANTITE D'AMIANTE MANIPULE 21
11) ANALYSES DES RISQUES CHANTIERS 22
12) ANALYSE DES RISQUES 26
13) PROCESSUS ET NOTICES DE POSTE 27
14) PLAN INSTALLATION 54
15) PROGRAMME DES CONTROLES 62
16) POINTS D'ARRET DE CONTROLES 64
17) CARACTERISTIQUES DES EPI ET DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L'EVACUTATION DES DECHETS 65
18) PROCEDURE DE DECONTAMINATION 66
19) GESTION DES DECHETS 71
20) ANNEXES 77

Annexe 1 : Procédure de secours en zone confinée 77

Annexe 2 : Repli et restitution 82

Annexe 3 : Caractéristiques matériels utilisés 83

Annexe 4 : Certification 87

1) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM	ADRESSE	COORDONNEES
KLC ENVIRONNEMENT	2 RUE DE LA FOSSE GUERIN 95200 SARCELLES	01.82.02.90.88 contact@klc-env.com
MAITRISE D'OUVRAGE	CNRS Avenue de la Terrasse 91198 GIF SUR YVETTE CEDEX	benoit.duarte@cnrs.fr Tél : 01 69 82 40 21 Fax : 01 69 82 33 23.
LABORATOIRE ACCREDITE	Cabinet D'Expertises Environnementales 17 Rue du Chemin de Fer 93500 PANTIN	secretariat@cabinet-c2e.com 09.83.86.20.14
ORGANISME CERTIFICATEUR	GLOBAL CERTIFICATION 4, rue du Séminaire 94516 RUNGIS CEDEX	Tél : 01 49 78 23 24 Fax : 01 49 79 00 91
ORGANISME CERTIFICATEUR	QUALIBAT 55 AVENUE KLEBER 75016 PARIS	Tél : 01 47 04 26 01
CONSEILLER A LA SECURITE ADR	ADR CONSEILS 38 rue Mesnes 41110 Mareuil sur Cher	02.54.71.90.29
CENTRE D'ENFOUISSEMENT	SUEZ Rue de Courtry 77270 VILLEPARISIS EMTA Croix Blanche Beau Fontaine 78440 GUITRANCOURT	01.64.27.93.04 01.30.93.50.50

2) ACCES PRINCIPAUX ET ENVIRONNEMENT DU CHANTIER

Les travaux de desamiantage sont réalisés dans le cadre de travaux avant réhabilitation.

Le chantier sera balisé et clôturé de façon à permettre l'accès aux personnes habilitées uniquement

3) VISITEURS

Les accès au chantier sont sous le contrôle et la responsabilité du chef de chantier. Toute arrivée sur le chantier sera annoncée au Chef de chantier par l'utilisation du dispositif de communication entre l'extérieur et l'intérieur de la zone d'intervention (si celui-ci s'y trouve).

Le chef de chantier prendra la décision d'accepter cette visite ou de la refuser. Afin de pouvoir accepter ou pas cette visite, il consultera la liste des intervenants pouvant se présenter durant les travaux (liste fournie par la Maitrise d'ouvrage) et contrôlera leur aptitude à pouvoir pénétrer dans la zone d'intervention.

Avant de rentrer en zone d'intervention :

- Le visiteur sera informé sur les consignes de sécurité et sur les éventuels risques liés au chantier. Le responsable du chantier lui commentera le plan de retrait ainsi que la fiche d'accueil et information.
- Il s'équipera des EPI règlementaires (fournis par KLC Environnement) et respectera toutes les procédures de sécurité d'entrée en zone.
- Une fiche individuelle d'exposition sera créée à son nom, il signera le registre « d'entrée et sortie » à sa sortie de zone. Nous mettrons en place un talkie-walkie afin d'être en communication permanente avec les personnes à l'intérieur de la zone.

4) AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Des panneaux d'affichages, indiquant les risques du chantier, les équipements de protection obligatoires et les interdictions seront placés sur tout le pourtour de l'enceinte des travaux, au niveau de la zone contrôlée et à tous endroits judicieux.

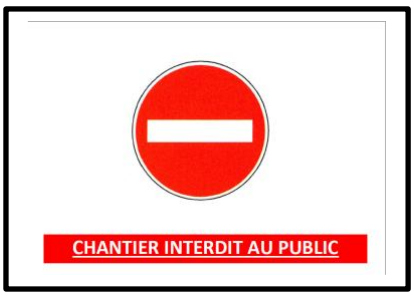

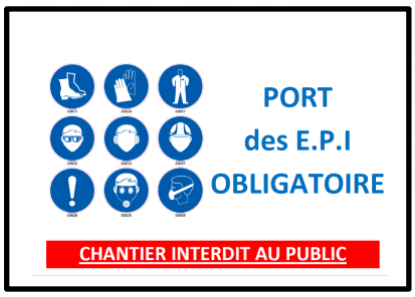

5) PREPARATION DU CHANTIER

A – RISQUES CHANTIERS

Tous dangers ou risques persistants (nids de poules, escaliers, angles saillants, passage étroits, objets en hauteur, risque de projections de débris, passage et circulation d'engins de chantier ou véhicule …) devront être identifiés et balisés.

B - MESURES DE POLLUTION AVANT L'ARRIVEE DE NOTRE EQUIPE SUR SITE

Mesures d'empoussièrement initial : Réalisation d'une mesure initiale par un laboratoire agréé afin de connaître le degré de contamination des locaux concernés (selon la stratégie d'échantillonnage).

Le résultat de cette analyse nous permet de :

- Connaître le taux de concentration de poussière ambiant de la zone d'intervention,
- Définir les protections respiratoires à utiliser en phase de préparation.
- Définir un point de référence pour les « mesures libératoires ».

EPI hors risque amiante ➔ pour les travaux préparatoires (si états initiaux < 5f/L)

Les vêtements de protection, destinés à protéger les intervenants pour les opérations qui ne comportent pas de risques liés à l'amiante sont :

- Le bleu de travail de l'entreprise
- Les chaussures de sécurité,
- Les casques et Les gants

EPI avec risque amiante ➔ Pour les travaux de retrait des MCA

Des vêtements jetables neufs seront fournis chaque fois qu'un salarié ou qu'un visiteur pénètrera dans une zone de travail potentiellement contaminée. Les vêtements jetables comprennent :

- La combinaison étanche jetable t type 5 et 6,
- Les gants type « MAPA »,
- Les sous-vêtements jetables en coton,
- Les chaussettes,
- Des bottes de sécurité

C - CONSIGNATIONS DES FLUIDES ET RESEAUX

Avant notre arrivée sur site, la Maitrise d'ouvrage fera réaliser la « consignation des réseaux » présents dans notre zone d'intervention. Ainsi que l'arrêt des flux tel que : Climatisation, VMC, Gaz, etc … et transmettra le procès-verbal de consignation.

La réalisation de ce PV de « consignation des réseaux » nous apportera des informations capitales sur la présence ou non de réseaux actifs tel que : Electrique, Gaz, Incendie, Telecom, etc …

D– ELECTRICITE

L'ensemble de l'installation électrique sera vérifié par un personnel habilité n'ayant pas réalisé l'installation.

6) INSTALLATION DES CANTONNEMENTS

A - BASE VIE

Une base vie sera installée dans une zone non concernée par les travaux de désamiantage. Cette zone sera chauffée, éclairée. La composition de la base vie doit répondre à cette configuration : tables, chaises, micro-ondes, eau. Cette base vie est suffisante pour accueillir un effectif de 7 personnes.

B – ZONE D'APPROCHE

Une zone d'approche sera mise en place. Les opérateurs effectuant les travaux de retrait s'équiperont dans cette zone d'approche. Les opérateurs stockeront à cet endroit :

- Leurs vêtements de travail ordinaire
- Leurs appareils de protection respiratoire et le nécessaire de nettoyage / désinfection

La zone d'approche est aboutée au sas personnel, elle est convenablement aérée, éclairée et chauffée. Des vestiaires ou des patères ainsi que des sièges seront disposés en nombre suffisant (un par opérateur)

Dans certain cas exceptionnel, la configuration du site ne nous permet pas d'abouter le vestiaire d'approche au sas personnel. Nous installerons donc le vestiaire à proximité du sas personnel. La zone d'approche sera réalisée, si nécessaire, par nos propres soins.

7) PERSONNELS INTERVENANTS

A – EFFECTIF SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR SUR LE CHANTIER

NOM	PRÉNOM	FONCTION	DATE VISITE MEDICALE 2 ANS	DATE DE VALIDITE VISITE MEDICALE	FORMATION AMIANTE	Date de Recyclage 3 ANS	Date de validité	S.S.T	Date de validité
ABDUL RAHIM ZAI	RASOOL KHAN	OPERATEUR AMIANTE	20/02/2023	20/02/2025	OPERATEUR AMIANTE	14/12/2021	14/12/2024	17/06/2023	17/06/2025
AHMADZAI	KASHIF	OPÉRATEUR AMIANTE	07/12/2023	06/12/2025	OPERATEUR AMIANTE	30/04/2024	30/04/2027		
AHMADZAI	MAMORKHAN	OPÉRATEUR AMIANTE	20/04/2023	20/04/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	04/12/2021	04/12/2024		
AHMADZAI	AKHTAR	OPÉRATEUR AMIANTE	24/07/2024	24/07/2026	OPÉRATEUR AMIANTE	14/06/2024	14/12/2024		
AHMADZIY	AKBAR KHAN	OPÉRATEUR AMIANTE	19/06/2024	19/06/2026	OPÉRATEUR AMIANTE	19/08/2022	19/08/2025		
AKPUNAR	ABDURRAHMAN	OPÉRATEUR AMIANTE	09/01/2023	09/01/2025	OPERATEUR AMIANTE	31/05/2022	31/05/2025	14/10/2023	14/10/2025
AMIRI	GHULAM ALI	OPÉRATEUR AMIANTE	24/01/2024	24/01/2026	OPERATEUR AMIANTE	09/04/2024	09/04/2027	17/06/2023	17/06/2025
DOST	NASIR	OPÉRATEUR AMIANTE	27/07/2023	26/01/2025	OPERATEUR AMIANTE	04/11/2023	03/11/2026		
ENGIN	YAKUT	OPÉRATEUR AMIANTE	14/09/2023	13/09/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	13/07/2023	13/07/2026	14/10/2023	14/10/2025
ESAKHEL	ASADULLAH	OPÉRATEUR AMIANTE	21/12/2022	21/12/2024	OPERATEUR AMIANTE	28/02/2023	28/02/2026		
FISTIKCI	GARIP	OPÉRATEUR AMIANTE	07/12/2023	06/12/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	23/02/2022	23/02/2025		
GHALIM	ZOUBER	ENCADRANT DE CHANTIER	16/04/2024	16/04/2026	ENCADRANT DE CHANTIER	04/11/2022	04/11/2025		
GUENDOUZE	SAMIRA	ENCADRANT TECHNIQUE	21/06/2023	21/06/2025	ENCADRANT TECHNIQUE	09/07/2024	09/07/2027		

NOM	PRÉNOM	FONCTION	DATE VISITE MEDICALE 2 ANS	DATE DE VALIDITE VISITE MEDICALE	FORMATION AMIANTE	Date de Recyclage 3 ANS	Date de validité	S.S.T	Date de validité
HAIDER	ALI	OPÉRATEUR AMIANTE	A VENIR LE 06/09/2024	A VENIR LE 06/09/2024	OPÉRATEUR AMIANTE	14/06/2024	14/12/2024		
HEMAT	NASEEB GUL	OPÉRATEUR AMIANTE	07/06/2023	06/06/2025	OPERATEUR AMIANTE	26/03/2023	26/03/2026		
KHAROTAI	MOHTASIM	OPÉRATEUR AMIANTE	20/11/2023	19/11/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	30/04/2024	30/04/2027		
IBKIN	MURAT	ENCADRANT CHANTIER	28/06/2023	27/06/2025	CHEF DE CHANTIER AMIANTE	20/06/2024	20/06/2027	17/06/2023	17/06/2025
IBRAHIMKHIL	RAHMAN GULL	OPÉRATEUR AMIANTE	12/07/2023	11/07/2025	OPERATEUR AMIANTE	06/04/2022	06/04/2025		
JABARKHEL	HASSAN	OPÉRATEUR AMIANTE	09/03/2022	09/03/2024	OPERATEUR AMIANTE	08/03/2022	08/03/2025		
KAHRIMAN	MUHAMMET	OPERATEUR AMIANTE	27/07/2023	26/07/2025	OPERATEUR AMIANTE	20/10/2021	20/10/2024	04/02/2023	04/02/2025
KAHRIMAN	VEDAT	OPERATEUR AMIANTE	05/12/2022	05/12/2024	OPERATEUR AMIANTE	06/07/2024	06/06/2026	04/02/2023	04/02/2025
KAMAWAL	NOOR AGHA	OPERATEUR AMIANTE	RDV 28/08/2024	RDV 28/08/2024	OPERATEUR AMIANTE	14/06/2024	14/12/2024		
KAHRIMAN	HAKAN	OPERATEUR AMIANTE	22/02/2024	21/02/2026	OPERATEUR AMIANTE	07/12/2021	07/12/2024	17/02/2023	17/02/2025
KARATAS	ALI	OPERATEUR AMIANTE	17/07/2023	29/11/2024	OPERATEUR AMIANTE 8 JUILLET 2019	21/02/2023	21/02/2026		

NOM	PRÉNOM	FONCTION	DATE VISITE MEDICALE 2 ANS	DATE DE VALIDITE VISITE MEDICALE	FORMATION AMIANTE	Date de Recyclage 3 ANS	Date de validité	S.S.T	Date de validité
KARATAS	AYDIN	OPERATEUR AMIANTE	08/03/2024	08/03/2026	OPERATEUR AMIANTE	28/01/2023	28/01/2026	04/02/2023	04/02/2025
KAYA	SEYDI	OPERATEUR AMIANTE	30/11/2023	29/11/2025	OPERATEUR AMIANTE 08/07/2019	21/02/2023	21/02/2026	21/10/2023	21/10/2025
KAYA	HUSEYIN	OPERATEUR AMIANTE	09/10/2023	08/10/2025	OPERATEUR AMIANTE	25/01/2024	25/01/2027	29/01/2021	29/01/2024
KAZAK	HIKMET	OPERATEUR AMIANTE	30/04/2024	01/10/2025	OPERATEUR AMIANTE	19/04/2024	19/10/2024		
KAYA	MUSTAFA	OPERATEUR AMIANTE	RDV 28/08/2024	RDV 28/08/2024	OPERATEUR AMIANTE	28/06/2024	28/12/2024		
KEMAL	SIRIN	OPERATEUR AMIANTE	04/01/2023	04/01/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	12/05/2023	15/05/2026		
KHAIRULLAH	MUSAZAI	OPERATEUR AMIANTE	08/06/2023	08/05/2025	OPERATEUR AMIANTE	01/08/2023	01/08/2026		
KHOGYANI	OMID	OPÉRATEUR AMIANTE	27/11/2023	26/11/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	09/02/2024	09/02/2027		
LINDANDE	SEDIAME	ENCADRANT CHANTIER	12/07/2023	12/07/2025	ENCADRANT DE CHANTIER	25/04/2024	25/04/2027	17/06/2023	17/06/2025
LUENGO	MICKAEL	ENCADRANT TECHNIQUE	01/02/2024	01/02/2026	ENCADREMENT TECHNIQUE 07/02/2020	08/06/2023	08/06/2026	17/06/2023	17/06/2025
MAGHUL	EZATULLAH	OPÉRATEUR AMIANTE	31/08/2023	30/08/2025	OPERATEUR AMIANTE 30/05/2019	06/12/2022	06/12/2025	04/02/2023	04/02/2025

NOM	PRÉNOM	FONCTION	DATE VISITE MEDICALE 2 ANS	DATE DE VALIDITE VISITE MEDICALE	FORMATION AMIANTE	Date de Recyclage 3 ANS	Date de validité	S.S.T
MAMOZAI	ASADULLAH	OPÉRATEUR AMIANTE	07/12/2023	06/12/2025	OPERATEUR AMIANTE	09/02/2024	09/02/2027	
MAMOZAI	NISAR AHMAD	OPERATEUR AMIANTE	01/07/2024	01/07/2026	OPERATEUR AMIANTE	09/09/2023	09/09/2026	
MILAKHIL	TAJ MOHAMAD	OPÉRATEUR AMIANTE	11/10/2023	10/10/2025	OPERATEUR AMIANTE	28/08/2023	28/08/2026	
NAIMI	ABDULWASI	OPERATEUR CHANTIER	RDV A VENIR 29/08/2024	RDV A VENIR 29/08/2024	OPERATEUR CHANTIER	/	/	
NASAR	JAMALUDDIN	OPÉRATEUR AMIANTE	07/12/2022	07/12/2024	OPÉRATEUR AMIANTE	01/08/2023	01/08/2026	
NASAR	MOHIB	OPÉRATEUR AMIANTE	05/10/2023	04/10/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	09/09/2023	09/09/2026	
NAZAMI	BURHANUDDIN	OPÉRATEUR AMIANTE	29/11/2023	28/11/2025	OPERATEUR AMIANTE	08/02/2024	08/02/2027	
NDIAYE	SILEYE	OPÉRATEUR AMIANTE	12/07/2023	11/07/2025	ENCADREMENT TECHNIQUE	21/05/2024	21/05/2027	
ONCU	CAFER	OPÉRATEUR AMIANTE	11/01/2023	11/01/2025	OPERATEUR AMIANTE	26/05/2023	26/05/2026	
ONCU	ALAATIN	OPÉRATEUR AMIANTE	16/02/2023	16/02/2026	OPERATEUR AMIANTE	12/09/2023	12/09/2026	
ORHAN	ALI	OPÉRATEUR AMIANTE	03/11/2022	03/11/2024	OPERATEUR AMIANTE	15/03/2022	15/03/2025	

NOM	PRÉNOM	FONCTION	DATE VISITE MEDICALE 2 ANS	DATE DE VALIDITE VISITE MEDICALE	FORMATION AMIANTE	Date de Recyclage 3 ANS	Date de validité	S.S.T	Date de validité
OSMANKHIL	NIAZ RAHMAN	OPÉRATEUR AMIANTE	27/11/2023	27/11/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	03/09/2023	03/09/2026		
OUFFOUE	KONAN LOUIS MICHEL	ENCADRANT CHANTIER	19/04/2023	19/04/2025	ENCADREMENT DE CHANTIER	19/05/2022	19/05/2025	17/06/2023	17/06/2025
OZTURK	BEKTAS	OPÉRATEUR AMIANTE	20/03/2024	28/06/2026	OPERATEUR AMIANTE	28/01/2023	28/01/2026	14/10/2023	14/10/2025
OZTURK	OMER	ENCADRANT CHANTIER	21/06/2024	21/06/2026	ENCADRANT DE CHANTIER	08/03/2024	08/03/2027		
OZTURK	KURSAD	OPÉRATEUR AMIANTE	28/03/2024	27/03/2026	OPÉRATEUR AMIANTE	19/08/2022	19/08/2025		
OZTURK	DENIZ	OPERATEUR AMIANTE	14/06/2024	14/06/2026	OPERATEUR AMIANTE	12/06/2022	12/06/2025		
POPALZAI	ABDULHAQKHAN	OPÉRATEUR AMIANTE	19/07/2023	18/07/2025	OPERATEUR AMIANTE	06/04/2022	06/04/2025	21/10/2023	14/10/2025
RAHMANI	RAHMANULLAH	OPERATEUR AMIANTE	03/07/2024	03/07/2026	OPERATEUR AMIANTE	15/02/2023	15/02/2026		
SAFI	ABDUL BASIT	OPÉRATEUR AMIANTE	12/03/2024	12/03/2026	OPERATEUR AMIANTE	23/02/2022	23/02/2025		
SAFI	IHSANNULAH	OPÉRATEUR AMIANTE	21/06/2023	21/06/2025	OPERATEUR AMIANTE	12/08/2023	12/08/2026		
SAFI	ZAHEDULLAH	OPÉRATEUR AMIANTE	13/10/2022	13/10/2024	OPERATEUR AMIANTE	23/03/2023	23/03/2026	14/10/2023	14/10/2025
SAFI	IMRANULLAH	OPÉRATEUR AMIANTE	04/07/2023	04/07/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	03/08/2023	01/08/2026		

NOM	PRÉNOM	FONCTION	DATE VISITE MEDICALE 2 ANS	DATE DE VALIDITE VISITE MEDICALE	FORMATION AMIANTE	Date de Recyclage 3 ANS	Date de validité	S.S.T	Date de validité
SAFI	NAWEED	OPÉRATEUR AMIANTE	04/10/2023	03/10/2025	OPERATEUR AMIANTE	11/06/2023	11/06/2026		
SAHIBZADA	MUSTAFA	OPÉRATEUR AMIANTE	19/07/2023	18/07/2025	OPERATEUR AMIANTE	10/10/2023	09/10/2026		
SAHIBZADA	NIKAMAL	OPÉRATEUR AMIANTE	0/10/2023	08/10/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	06/01/2022	06/01/2025	14/10/2023	14/10/2025
SHINWARI	NOOR ULLAH	OPÉRATEUR AMIANTE	04/01/2023	04/01/2025	OPERATEUR AMIANTE	26/03/2023	26/03/2026		
SHINWARI	GULBADDIN	OPÉRATEUR AMIANTE	05/10/2023	04/10/2025	OPERATEUR AMIANTE	29/02/2024	29/02/2027		
SHINWARI	DOST MOHAMMED	OPÉRATEUR AMIANTE	30/11/2023	29/11/2025	OPÉRATEUR AMIANTE	19/12/2023	19/12/2026		
SIDIBE	KALILOU	ENCADRANT CHANTIER	07/06/2024	07/12/2024	ENCADRANT DE CHANTIER	07/06/2024	07/12/2024	17/06/2023	17/06/2025
SOBOORKHIL	ZABIHULLAH	OPÉRATEUR AMIANTE	07/12/2022	07/12/2024	OPERATEUR AMIANTE	17/06/2023	17/06/2026		
STANIKZAI	BASIR	OPÉRATEUR AMIANTE	A VENIR 05/09/2024	A VENIR 05/09/2024	OPÉRATEUR AMIANTE	25/09/2023	25/08/2026		
STANIKZAI	HIKMAT	OPÉRATEUR AMIANTE	11/09/2023	10/09/2025	OPERATEUR AMIANTE	12/04/2023	12/04/2026		
STANIKZAI	HIJIRATULLAH	OPÉRATEUR AMIANTE	13/09/2023	12/09/2025	OPERATEUR AMIANTE	30/08/2023	29/08/2026		

NOM	PRÉNOM	FONCTION	DATE VISITE MEDICALE 2 ANS	DATE DE VALIDITE VISITE MEDICALE	FORMATION AMIANTE	Date de Recyclage 3 ANS	Date de validité	S.S.T	Date de validité
SULTAN	FAWAD	OPÉRATEUR AMIANTE	09/11/2022	09/11/2024	OPERATEUR AMIANTE	24/06/2023	24/06/2026	14/10/2023	14/10/2025
TALASH	ALEKS OMID	OPÉRATEUR AMIANTE	08/03/2023	08/03/2025	OPERATEUR AMIANTE	10/10/2023	09/10/2026		
TASDEMIR	AHMET	OPERATEUR AMIANTE	19/02/2024	19/02/2026	OPERATEUR AMIANTE	23/06/2024	23/06/2026		
TASDEMIR	SAMET	OPERATEUR AMIANTE	30/08/2023	30/08/2025	OPERATEUR AMIANTE	26/05/2023	26/05/2026		
WAZIRI	AHMAD	OPÉRATEUR AMIANTE	07/12/2022	07/12/2024	OPÉRATEUR AMIANTE	14/07/2023	07/01/2027		
YAKUT	AGACAN	OPÉRATEUR AMIANTE	10/05/2023	10/05/2025	OPERATEUR AMIANTE	15/03/2022	15/03/2025		
YURTSEVEN	BEHYAN	ENCADRANT CHANTIER	07/12/2023	06/12/2025	ENCADRANT DE CHANTIER	15/02/2024	15/02/2027		

B – PERSONNELS INTERVENANTS

Les personnels de **KLC ENVIRONNEMENT** affectés à la réalisation des travaux de ce plan de retrait sont, conformément aux dispositions réglementaires applicables, âgés de plus de 18 ans, bénéficient de contrat à durée indéterminée, ont suivi une formation spécifique aux travaux de retrait d'amiante et font l'objet d'un suivi médical renouvelé tous les deux ans. En fonction des besoins du service, des congés ou arrêt maladie la liste du personnel intervenant peut être modifiée à tout moment.

Effectif prévu sur le chantier : 1 encadrant technique, 1 encadrant de chantier, 2 à 3 opérateurs

8) HORAIRES DE TRAVAIL

A – RYTHME DE TRAVAIL JOURNALIER :

La durée maximum d'une vacation avec le port du masque est de 2h30. Elle est décomposée en 3 phases :

- Temps de l'habillage et entrée en zone (10 minutes),
- Temps de travail en zone (125 minutes),
- Temps de décontamination et sortie (15 minutes)

La durée de repos entre 2 vacations est de 30 minutes minimum.

Les opérateurs réaliseront deux vacations par jour maximum en tenant compte des temps de vacation maximum par processus. Cette information est indiquée dans chaque processus.

Le temps de pause est uniquement consacré au repos et non à l'accomplissement d'autres types de travaux. La durée du travail peut être réduite et les temps de repos augmentés (chaleur, par exemple).

La durée du temps de travail en zone ne pourra pas être augmentée. Les noms des opérateurs ainsi que les heures d'entrée et de sortie de zone seront consignés sur le cahier de zone qui ne devra pas quitter le site.

Nous tenons compte de la pénibilité de chaque tâche (article R. 231-59-4 du code du travail). A partir du diagramme des températures (abaque de Meyer), estimer le temps de travail.

Chaque opérateur signe les entrées et sorties de zone, ces renseignements sont utilisés pour compléter les fiches individuelles d'exposition, fait par l'encadrement de chantier, puis contrôler au siège administratif de l'entreprise.

Réhydratation maximale et restauration à chaque temps de pause.

B – REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

TRAVAIL en TEMPERATURE ELEVEE
La température de la zone de travail sera contrôlée régulièrement par le responsable de chantier.

En cas de chaleur supérieure à 25 °C dans la zone de travail, les périodes de travail sous protection respiratoire seront réduites suivant le tableau ci-dessous. Température.

Pour ce chantier si l'un des paramètres suivants est effectif le temps de la première et deuxième vacation seront réduits :

- Les conditions générales d'ambiance (chaleur, froid) thermomètre sur site
- Chocs aux pieds et aux mains, vibrations mécaniques
- Postures indélicates, Gestes répétitifs, Manutention lourde

Enregistrement de l'exposition amiante des salariés présents sur le chantier sur une fiche individuelle d'exposition (R4412-41 et R 4412-110).

Température jusqu'à (°)	25	30	35	40	45
Température maxi sous masque (min)	120	75	45	30	15
Temps de récupération	30	60	60	60	60

C – INTERDICTION DE TRAVAIL

- Un opérateur non rasé est interdit de port du masque, celui- ci est renvoyé du chantier pour la journée ou affecté à des travaux hors zone.

- Un opérateur présentant des symptômes grippaux ou présentant des troubles médicaux est interdit de port de masque, celui- ci est renvoyé du chantier pour la journée et emmener chez un docteur.

- Un opérateur présentant des troubles du comportement suite à la prise de substances illicites ou d'alcool est interdit de chantier et raccompagné à son domicile ou hôtel.

- En cas d'intempéries pour les travaux en extérieur sur simple décision de l'encadrement de chantier, le chantier peut être suspendu à tout moment si les conditions météorologiques se dégradent.

- Il est formellement interdit de travailler seul en zone confinée ou sur un chantier.

9) LOCALISATION DE LA ZONE A TRAITER

L'ensemble de l'amiante repéré sera extrait selon les modalités du marché et le rapport de repérage avant travaux référencé N° RP-DIM-24-0222-3 du 25/09/2025

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	Sous sol 1	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

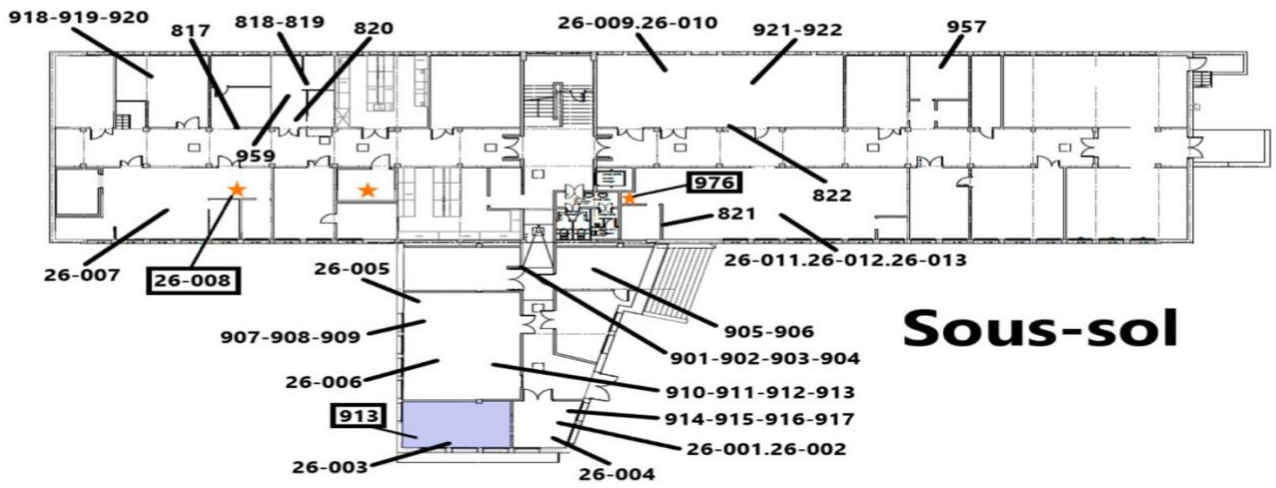

DIMOTECK
141-145 rue Michel Carré
Bâtiment Aristote
95100 Argenteuil
Siret 802 740 282 00032
SAS au capital de 50 000 €
Tél : 01 39 47 90 59 - Fax : 09 70 62 15 50

Adresse

Avenue de la Terrasse
91198 GIF SUR YVETTE

Légende	Désignation
Prélèvements négatifs	XX
Prélèvements positifs	XX

Produits et matériaux contenant des fibres d'amiante	
★	Colle de paillasse
	Patin de colle noire plafond
Page	1/1

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	RDC	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

DIMOTECK
141-145 rue Michel Carré
Bâtiment Aristote
95100 Argenteuil
Siret 802 740 282 00032
SAS au capital de 50 000 €
Tél : 01 39 47 90 59 - Fax : 09 70 62 15 50

Adresse

Avenue de la Terrasse
91198 GIF SUR YVETTE

Légende	Désignation
Prélèvements négatifs	XX
Prélèvements positifs	XX

Produits et matériaux contenant des fibres d'amiante	
★	Colle de paillasse
	Dalle de sol
	Colle carrelage
	Plaque AC
	Conduit AC
Page	1/1

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	1	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

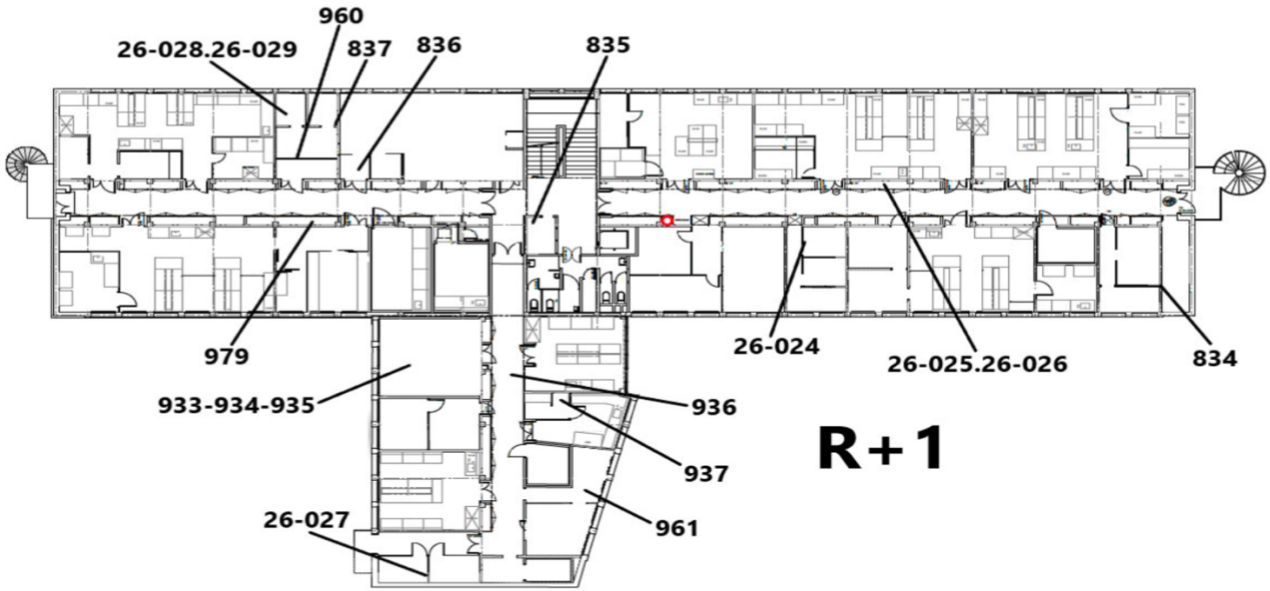

DIMOTECK
141-145 rue Michel Carré
Bâtiment Aristote
95100 Argenteuil
Siret 802 740 282 00032
SAS au capital de 50 000 €
Tél : 01 39 47 90 59 - Fax : 09 70 62 15 50

Adresse

Avenue de la Terrasse
91198 GIF SUR YVETTE

Légende	Désignation
Prélèvements négatifs	XX
Prélèvements positifs	XX

Produits et matériaux contenant des fibres d'amiante	
	Conduit AC

Page	1/1

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	2	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

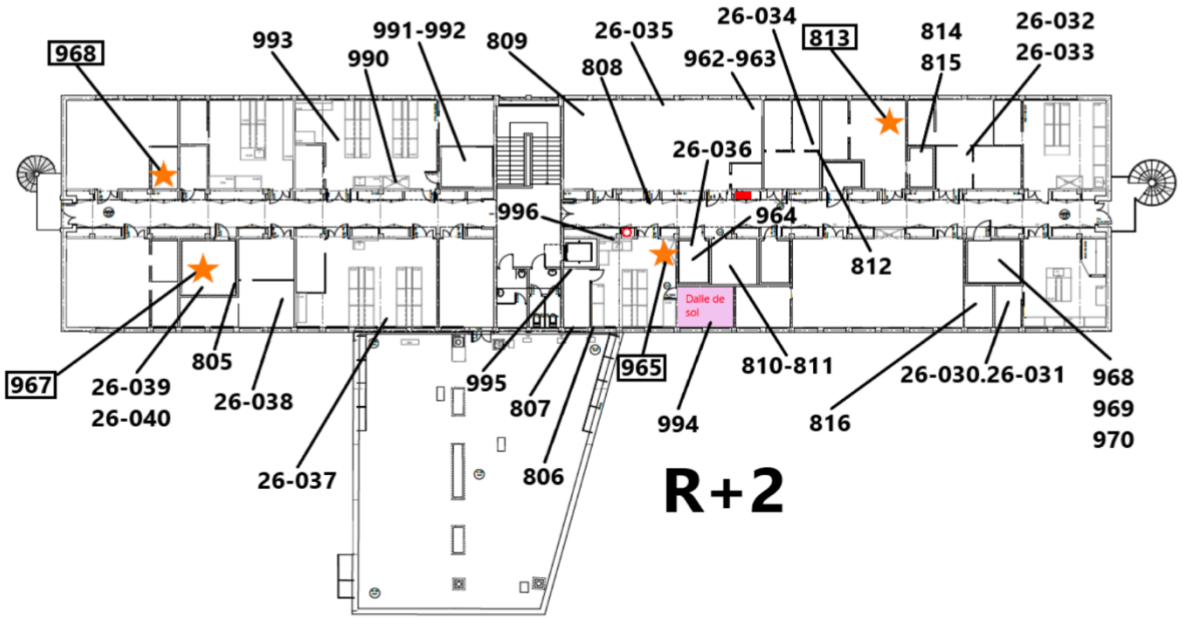

DIMOTECK
141-145 rue Michel Carré
Bâtiment Aristote
95100 Argenteuil
Siret 802 740 282 00032
SAS au capital de 50 000 €
Tél : 01 39 47 90 59 - Fax : 09 70 62 15 50

Adresse

Avenue de la Terrasse
91198 GIF SUR YVETTE

Légende	Désignation
Prélèvements négatifs	XX
Prélèvements positifs	XX

Produits et matériaux contenant des fibres d'amiante	
★	Colle de paillasse
	Dalle de sol
	Plaque AC
○	Conduit AC
Page	1/1

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	2	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

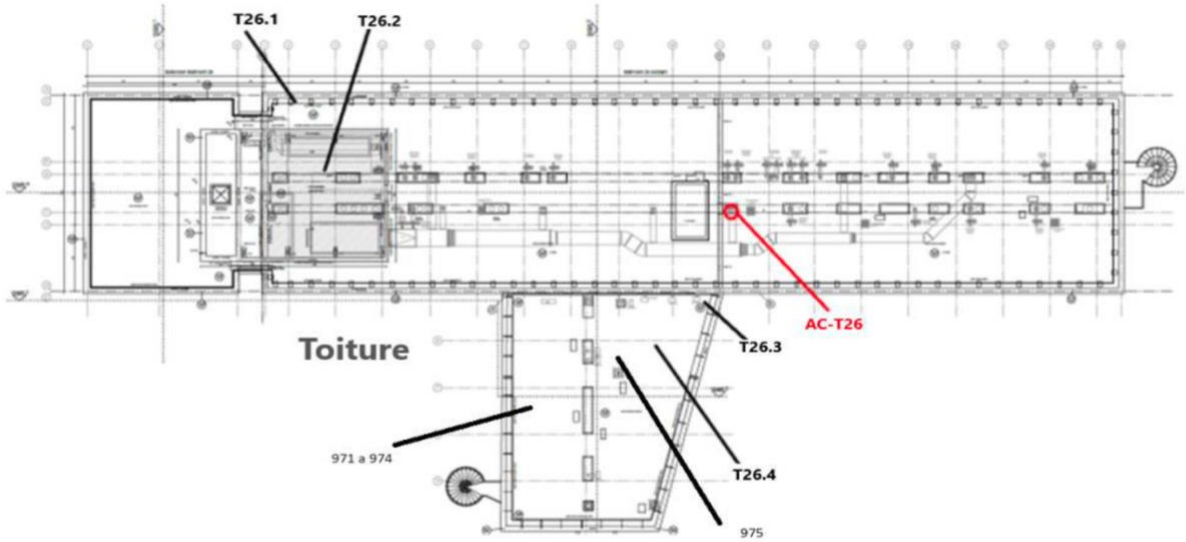

DIMOTECK
141-145 rue Michel Carré
Bâtiment Aristote
95100 Argenteuil
Siret 802 740 282 00032
SAS au capital de 50 000 €
Tél : 01 39 47 90 59 - Fax : 09 70 62 15 50

Adresse

Avenue de la Terrasse
91198 GIF SUR YVETTE

Légende	Désignation
Prélèvements négatifs	XX
Prélèvements positifs	XX

Produits et matériaux contenant des fibres d'amiante	
	Conduit et mitre
Page	1/1

10) QUANTITE D'AMIANTE MANIPULE

Déchets amiantés

DESIGNATION	Filières d'éliminations	POIDS ESTIME
EPI	ISDD	< 1 Tonne
Dalles + colle	ISDD	< 2 Tonnes
Colle	ISDD	< 2 Tonnes
Conduit	ISDND	< 1 Tonne
Débris	ISDD	< 1 Tonne
Plaques	ISDND	< 1 Tonne

11) ANALYSES DES RISQUES CHANTIERS

OPERATION	IDENTIFICATION ET PRESENCE DU RISQUE	CIRCONSTANCES DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION
Installation / Désinstallation Livraison / évacuation de chantier	Poussière amiante/ inhalation (inférieur à 5f /l)	Préparation du chantier	Point de mesure empoussièrement initial - Affichage réglementaire
	Ampleur du chantier	Temps du chantier	Accès réglementé – Mise en place des barrières HERAS, Affichage réglementaire,
	Circulation engins de chantier ou véhicules	Arrivée ou départ sur chantier	Balisage de l'itinéraire, des zones de manœuvres, chauffeur livreur en cabine lors du chargement déchargement, gilet haute visibilité
	Electrisation, électrocution	Branchement/ Débranchement installation ou appareils électriques	Personne habilitée, Mise en place coffret électrique de chantier
		Présence réseau électrique/autres réseaux	Certificat de consignation
	Chute de plain-pied	Circulation	Identification et balisage des zones dangereuses/ obstacles/ escalier, bouchage des nids de poules et mise à niveau du sol si possible
	Port de charge	Travaux de manutention, charge lourde	Manipulation en binôme, Limite de charge 20 kg, Utilisation moyen de levage
Installation / Désinstallation Livraison / évacuation de chantier	Ecrasement par objet	Manipulation Chute d'objet	Identification et balisage des zones dangereuses, mise en place zone de manœuvre, port de chaussures de sécurité, casque de chantier
	Incendie	Présence de gaz	Certificat de consignation
		Court-circuit	Mise en place extincteurs Co2, par défaut classe ABC,
	Blessures diverses, coupures, blessures aux yeux	Manutention Petits travaux avec outillage installation base vie	Port de gants de manutention, bleu de travail veste manche baissée, lunettes de sécurité Cutters à lames rétractables.
Travaux de retrait des MCA	Poussières amiante / Inhalation	Préparation : port des E.P.I de zone -Etanchéité des E.P.I -Oubli cartouche P3 -Mauvais fonctionnement du masque	Vérification de la disposition des adhésifs, de la cartouche P3 et du fonctionnement du masque par le : - le binôme ou l'homme de sas - Vérification par le porteur selon la procédure affichée. -Se raser la barbe. -Fiche de contrôle
		Travaux de dépose de Matériaux amiantés	masque T3MP

OPERATION	IDENTIFICATION ET PRESENCE DU RISQUE	CIRCONSTANCES DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION
Travaux de retrait des MCA	Empoussièrement au poste de travail	Retrait de l'amiante	Nettoyage de la zone systématique. - Evacuation des déchets au fur et à mesure - Humidification des matériaux - Aspiration THE à la source - Mesure empoussièrement META sur opérateur
	Empoussièrement au poste de travail	Retrait de l'amiante	Si seuil alerte atteint (cf. fiche d'écart) : le chantier se poursuit mais une fiche d'écart est ouverte pour rechercher la cause de l'alerte. -Si seuil d'arrêt atteint (cf. fiche d'écart) : Arrêt du retrait de MCA, nettoyage de la zone, changement préfiltre extracteurs, révision du mode opératoire, relance analyse méta environnemental de la zone.
		Retrait de l'amiante Traitement des déchets	Conditionnement dans double emballage avec fermeture en col de cygne immédiat. Evacuation au fur et à mesure.
	Décontamination < 5 f/l	Décontamination en sortie de zone du personnel et du matériel et des déchets	Mise en place SAS personnel 2 douches.
		Pendant les entrée/sortie de zone -Pendant l'évacuation des déchets	Vérification de la vitesse de l'air par l'anémomètre. - Respect de la procédure d'entrée/sortie de zone et d'évacuation des déchets - Lavage des SAS .
	Port de charge manuel	Port de charges lourdes -Manutention des matériels et des sacs de déchets/déchets	Utilisation d'un moyen de manutention en zone si possible - Port de Charge de 20 kg maximum
	Posture	Position lors de port de charge	Formation PRAP à programmer, rappel des techniques de port régulièrement
		Travail bras en hauteur	Mise en place d'un échafaudage ou d'un platelage Réduction du temps de travail
	Posture, lombalgie, genoux pliés	Travail au sol	Réduction du temps de travail, alternat régulier entre opérateur
	Chute	Circulation	Rangement régulier du chantier,
	Pollution eau de rejet des sas de décontamination (< 40 mg/l)	Décontamination des opérateurs en sortie de zone -Décontamination des déchets et matériels	-Utilisation filtres 5µ et 25µ -Analyse MEST

OPERATION	IDENTIFICATION ET PRESENCE DU RISQUE	CIRCONSTANCES DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION
Travaux de retraits des MCA	Malaise	Port du masque	Respect de la procédure de secours en zone, hydratation et restauration avant d'entrer en zone. Respect des temps de vacation et des temps de pause (Vacation : maxi 2H30 Jour : 6 heures, temps de pause 30 mn entre chaque vacation). Interdiction formelle d'entrer en zone pour les personnes symptomatiques.
		Chaleur	Réduction du temps de travail, application de la courbe du DC Meyer
	Pollution eau de rejet des sas de décontamination (< 40 mg/l)	Décontamination des opérateurs en sortie de zone -Décontamination des déchets et matériels	-Utilisation filtres 5µ et 25µ -Analyse MEST
	Pincement/coupure Chocs	- Eléments coupant pendant les travaux de retrait - Utilisation de matériel et d'outillage électroportatif	- Port des E.P.I obligatoire notamment des gants de manutention - Présence secouriste en zone - Trousse de secours - Consulter procédure évacuation d'un blessé
	Condition climatique	Passage par les sas lors des sorties de zone	- Zone de repos chauffé et sas chauffé -Revêtement de sous-vêtement jetable en coton - si condition climatique exceptionnel mettre personnel en intempérie
Gestion des déchets	Amiante : Emission/ Inhalation	-Pendant le conditionnement en zone -Pendant le stockage -Pendant le chargement des camions -Pendant le transport par route	- Utilisation de sacs amiante résistants de 200µ. - Double emballages des matériaux +Col de cygne Rinçage complet des sacs. - Utilisation de GRV amiante adéquat - Vérification agrément transport ADR (cf. fiche de suivi des déchets)
	Ecrasement	-Manutention des GRV pendant le chargement dans le camion	-Définir périmètre de sécurité lors de la circulation des moyens de manutention.
Contrôle Visuel	Retrait et nettoyage insuffisant	Volumes cachés, recoins et dépose incomplète	-Audit interne en cours de nettoyage - Procédure de contrôle Visuel -Nettoyage de la zone jusqu'à dépose complète des MCA
Analyse Libératoire	Pollution constante de la zone	Pose du dispositif de prélèvement Méta	-Nouveau nettoyage de la zone -Nouveau contrôle visuel - Maintien de la zone sans activité durant 24 h avant nouvel pose d'une analyse Méta.

OPERATION	IDENTIFICATION ET PRESENCE DU RISQUE	CIRCONSTANCES DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION
Repli des polyanes/ Repli de chantier	Amiante : Emission/ Inhalation	Transport des matériels pollués	-Nettoyage des matériels décontaminable, l'eau résiduelle doit être filtrée à 5µ et 25µ. -Double emballage amiante des matériels non-décontaminable.
	Chute/ Pincement/coupure	Démontage de l'ossature et des parties hautes Démontage des polyanes -Repli des matériels	-Port des E.P.I obligatoire -Utilisation de plateforme munie de garde-corps et de moise d'appui ou d'échafaudage conforme ou Utilisation d'une nacelle conforme. -Cutters à lames rétractables.
Risques généraux Psycho /sociaux	Stress Anxiété Dépression Agressivité Démotivation	Chantier difficile Problèmes personnels	-Suivi par médecine du travail -Entretien régulier avec la hiérarchie -Ecoute accrue de l'encadrement
Risques généraux Hygiènes	Médicaments	Prise de médicaments	-Interdiction de travail en zone pour médicaments niveau 2 et 3 -Surveillance renforcée par médecin de travail
	Hydratation	Travail en zone	-Respect du temps de vacation Hydratation en zone interdite.
		Base vie	-Hydratation maximale en zone de repos -Surveillance par encadrement de chantier -Mise à disposition d'eau fraiche
	Restauration	Base vie	Obligatoire avant de rentrer en zone
	Lavage des mains	Contact humain, sanitaires, toilettes	Obligatoire et régulier Campagne de sensibilisation Affichage procédure dans les locaux
Risques généraux Environnement	Déchets courants	Déchets base vie	-Tri sélectif des déchets - Poubelles vidées tous les jours
Risques généraux Produits dangereux	Explosion /Incendie Produits chimiques	utilisation de bombes aérosols	A utiliser dans locaux aérés loin des sources de chaleurs Affichage de la fiche sécurité produit
	Allergies	utilisation de bombes aérosols	Emploi de produit de substitution Affichage de la fiche sécurité produit Suivi médecine du travail
Risques généraux Circulation des Informations	Erreur humaine	Non-respect des consignes de sécurité Non information aux encadrants	1/4 d'heure sécurité avant prise de vacation - Formation /information annuelle et régulière -Recyclage formation obligatoire
Découverte d'amiante	Fibre amiante	Travaux divers	Arrêt de chantier immédiat Prélèvement et mesure

OPERATION	IDENTIFICATION ET PRESENCE DU RISQUE	CIRCONSTANCES DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION
Circulation des Informations	Erreur humaine	Non-respect des consignes de sécurité Non information aux encadrants	1/4 d'heure sécurité avant prise de vacation - Formation /information annuelle et régulière -Recyclage formation obligatoire
Risques généraux Intrusion Vandalisme	Intrusion Vandalisme	La nuit en l'absence de présence de personnel	Fermeture à clés du chantier chaque soir. Mise en place vidéo surveillance ou gardiennage. Mise en place barrières de type bardage bois ou métal De nuit, report des alarmes de dépression sur le portable du cadre d'astreinte et encadrement de chantier
BRUIT	Environnement bruyant	Au cours du chantier	Utilisation d'équipement de protection individuelle, Supprimer la source du bruit

12) ANALYSE DES RISQUES

L'empoussièrement est mesuré selon la méthode de microscopie électronique à transmission analytique (META).

Pour procéder à la stratégie d'échantillonnage, aux prélèvements et aux analyses, l'employeur fait appel à un même organisme accrédité. Il lui communique, à cette fin, toutes données utiles et, en accord avec le donneur d'ordre, lui donne accès aux lieux concernés par les opérations.

La stratégie d'échantillonnage sera établie par notre laboratoire accrédité et certifié COFRAC

Dépassement du seuil d'alerte dans la zone de travaux :

1) Pulvérisation d'eau dans l'air et sur toutes les surfaces dans la localité concernée de la zone.
2) Mesures en continu du taux d'empoussièrement.
3) Reprise de l'activité dans la localité concernée de la zone dès le retour à la normale du taux d'empoussièrement.

13) PROCESSUS ET NOTICES DE POSTE

13 CLOISONS PAR DESEMBOITAGE DANS LE CADRE D'UN CHANTIER DE VALIDATION

PROCESSUS 13.1 – PLAQUES PAR DESEMBOITAGE

MATERIAU	TECHNIQUE	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE
PLAQUES AMIANTE CIMENT CLOISONS	**MECANIQUE MANUEL DESEMBOITAGE**	☒ **Isolation de la zone** ☒ **Calfeutrement de la zone** ☒ **Protection des surfaces non décontaminables** ☐ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☒ **Humidification** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☒ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Pulvérisation d'un produit humidifiant sur le matériau avant dépose, • Décollage des cloisons à l'aide d'un outil manuel (pied de biche, pelle …) • Désemboitage des cloisons • Conditionnement en double sac étanche avec logo amiante, fermeture en col de cygne. • Évacuation des déchets par le sas matériel ou sas personnel selon configuration du chantier, • Aspiration fine des surfaces à l'aide d'aspirateur à filtration absolue de la totalité de la zone, • Nettoyage à l'aide de chiffons humides, • Contrôle visuel de la zone	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE	SEUIL D'ALERTE	SEUIL D'ARRET	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION
1	< 90 F/L	30 F/L	70 F/L	1,125 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		10/05/2018	58 rue Théodore Honoré 94130 NOGENT SUR MARNE	9,8 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	21/08/2019	32 RUE EDOUARD VAILLANT 93500 PANTIN	< 2,92 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		30/10/2019	RUE EUGENE 93400 SAINT OUEN	< 3 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		04/12/2019	26 RUE DE LA BONNE AVENTUE 78300 VERSAILLES	< 4,7 F/L	1,57 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE en cours	30/07/2024	7 rue Sainte Sophie 78000 VERSAILLES	25.87 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		02/08/2024	80 avenue de Verdun 92320 CHATILLON	< 2,93 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3					

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Document associé : Processus 13.1 **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus	• EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, • APR : Masque à ventilation assistée • Rasage des opérateurs

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES	MOYENS DE PREVENTION Organisationnelles, collectives et individuelles
Confinement	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Coupures	- Formation amiante EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes, Masque à ventilation assistée si mesure initiale non conforme Mise en place d'un SAS de décontamination pour décontamination - Rangement - Utilisation de cutters à lames auto-rétractables
Test de fumée	Vapeur, fumées et gaz nocifs	Veiller à contrôler les ouvertures avant la réalisation d'un test fumée,
Plaques par désemboitage	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification, protection des surfaces non décontaminables
	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée
	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages,
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes **APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 - POMPIERS : 18	**SST :**

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

1.1 REVETEMENTS DE SOLS PAR RACLAGE DANS LE CADRE D'UN CHANTIER DE VALIDATION

PROCESSUS 1.1 - REVETEMENTS DE SOLS, MURAUX

MATERIAU	TECHNIQUE	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE
Dalles, lino, faïences	**MECANIQUE MANUEL RACLAGE**	☒ **Isolation de la zone** ☒ **Calfeutrement de la zone** ☒ **Protection des surfaces non décontaminables** ☐ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☒ **humidification** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☒ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Pulvérisation d'un produit humidifiant sur le matériau avant dépose, • raclage tout en humidifiant le matériau, • Conditionnement en double sac étanche avec logo amiante, fermeture en col de cygne. • Évacuation des déchets par le sas matériel ou sas personnel selon configuration du chantier, • Aspiration fine des surfaces à l'aide d'aspirateur à filtration absolue de la totalité de la zone, • Nettoyage à l'aide de chiffons humides, • Contrôle visuel de la zone	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE	SEUIL D'ALERTE	SEUIL D'ARRET	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION
1	< 90 F/L	30 F/L	70 F/L	1,125 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		08/04/2017	10 rue Benoît Malon 94270 LE KREMLIN BICETRE	< 3 F/L	0 ,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	20/07/2017	4 Rue Saint Exupéry 77370 NANGIS	16,9 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		19/09/2017	Cité Administrative Bt C 93000 BOBIGNY	< 2,9 F/L	0,96 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		17/10/2017	212 Bd Pelletier 78955 CARRIERES SOUS POISSY	< 3 F/L	0 ,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE En cours	06/09/2023	CENTRE DE SANTE DES EPINETTES 91000 ÉVRY	< 6,02 F/L	0,97 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		22/09/2023	5 boulevard Salvador Allende 9300 BOBIGNY	< 2,93 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3					

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Document associé : Processus 1.1 **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus	• EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes • APR : Masque à ventilation assistée • Rasage des opérateurs

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES GENERAUX	MOYENS DE PREVENTION Organisationnelles, collectives et individuelles
Confinement	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Coupures	- Formation amiante EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes, Masque à ventilation assistée si mesure initiale non conforme Mise en place d'un SAS de décontamination pour décontamination - Rangement - Utilisation de cutters à lames auto-rétractables
Test de fumée	Vapeur, fumées et gaz nocifs	Veiller à contrôler les ouvertures avant la réalisation d'un test fumée, Générateur de fumée actionné à l'extérieur de la zone grâce à une télécommande
Raclage revêtements	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, Humidification pendant dépose, protection des surfaces non décontaminables
	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée

	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages,
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes **APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS	
Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir
EN CAS D'URGENCE	
SAMU : 15 POMPIERS : 18	
CONSIGNES D'HYGIENES	
Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains	

17.1 REVETEMENTS DE SOLS PAR BURINAGE DANS LE CADRE D'UN CHANTIER DE VALIDATION

PROCESSUS 17.1 - BURINAGE DES REVETEMENTS DE SOLS

MATERIAU	TECHNIQUE	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE
Dalles, lino, faïences…	**MECANIQUE BURINAGE**	☒ **Isolation de la zone** ☒ **Calfeutrement de la zone** ☒ **Protection des surfaces non décontaminables** ☐ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☒ **Humidification** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☒ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Pulvérisation d'un produit humidifiant sur le matériau avant dépose, • Burinage tout en humidifiant le matériau, • Conditionnement en double sac étanche avec logo amiante, fermeture en col de cygne. • Évacuation des déchets par le sas matériel ou sas personnel selon configuration du chantier, • Aspiration fine des surfaces à l'aide d'aspirateur à filtration absolue de la totalité de la zone, • Nettoyage à l'aide de chiffons humides,	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

• Contrôle visuel de la zone	

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME 1	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE < 90 F/L	SEUIL D'ALERTE 30 F/L	SEUIL D'ARRET 70 F/L	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION 1,125 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		14/02/2017	86 Rue de la Convention 93120 LA COURNEUVE	< 2,90 F/L	0 ,97 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	27/04/2017	21 Passage Des Bricoliers Logement N°02 77550 MOISSY CRAMAYEL	< 3 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		12/06/2017	1 Place de la Victoire du 08/05/1945 Appt 404 94250 GENTILLY	< 2,92F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		10/11/2017	14 Rue Du Chalet 92600 ASNIERES	< 3,70 F/L	0 ,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE En cours	14/09/2022	HYPERMARCHE CARREFOUR 93160 NOISY LE GRAND	< 2.93 F/L	0.98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		04/10/2022	4-6 RUE GAMBETTA 72000 LE MANS	< 3,93 F/L	0 ,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		27/01/2023	2 boulevard du 19 mars 1962 95500 GONESSE	< 2,93 F/L	0 ,98 F/L

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Document associé : Processus 17.1 **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus	• EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, • APR : Masque à ventilation assistée • Rasage des opérateurs

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES	MOYENS DE PREVENTION Organisationnelles, collectives et individuelles
Confinement	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Coupures	- Formation amiante EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes, Masque à ventilation assistée si mesure initiale non conforme Mise en place d'un SAS de décontamination pour décontamination - Rangement - Utilisation de cutters à lames auto-rétractables
Test de fumée	Vapeur, fumées et gaz nocifs	Veiller à contrôler les ouvertures avant la réalisation d'un test fumée,
	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, Humidification pendant dépose, protection des surfaces non décontaminables

Burinage revêtements	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée
	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages,
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes **APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 POMPIERS : 18	

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

6.1 COLLE PAR PONCAGE DANS LE CADRE D'UN CHANTIER DE VALIDATION

PROCESSUS 6.1 – COLLE PAR PONCAGE

MATERIAU	TECHNIQUE	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE
COLLE	**PONCAGE AVEC ASPIRATION A LA SOURCE**	☒ **Isolation de la zone** ☒ **Calfeutrement de la zone** ☒ **Protection des surfaces non décontaminables** ☒ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☐ **Brumisation** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☒ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Ponçage avec aspiration à la source • Conditionnement en double sac étanche avec logo amiante, fermeture en col de cygne. • Évacuation des déchets par le sas matériel ou sas personnel selon configuration du chantier, • Aspiration fine des surfaces à l'aide d'aspirateur à filtration absolue de la totalité de la zone, • Nettoyage à l'aide de chiffons humides, • Contrôle visuel de la zone	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE	SEUIL D'ALERTE	SEUIL D'ARRET	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION
1	< 90 F/L	30 F/L	70 F/L	1,125 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		01/06/2017	26 Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny 78000 VERSAILLES RIS	< 3,55 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	13/06/2017	1 Place de la Victoire du 08/05/1945 Appt 404 94250 GENTILLY	< 2,97 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		17/08/2017	Cité Administrative Bt D 93000 BOBIGNY	< 4,6 F/L	0,97 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		08/08/2017	166 Avenue Jean Jaurès 92120 MONTROUGE	< 3,2 F/L	1 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE en cours	18/10/2023	Gare SNCF de Vernou 77670 VERNOU	< 4.31 F/L	1.44 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2					
CHANTIER DE VALIDATION 3					

la présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Document associé : Processus 6.1 **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus	• EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, • APR : Masque à ventilation assistée • Rasage des opérateurs

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES	MOYENS DE PREVENTION Organisationnelles, collectives et individuelles
Confinement	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Coupures	- Formation amiante EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes, Masque à ventilation assistée si mesure initiale non conforme Mise en place d'un SAS de décontamination pour décontamination - Rangement - Utilisation de cutters à lames auto-rétractables
Test de fumée	Vapeur, fumées et gaz nocifs	Veiller à contrôler les ouvertures avant la réalisation d'un test fumée,
Colle ponçage	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, aspiration à la source, protection des surfaces non décontaminables
	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée
	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages,
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes **APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 **POMPIERS : 18**	**SST :**

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

28.1 COLLE PAR BURINAGE DANS LE CADRE D'UN CHANTIER DE VALIDATION

PROCESSUS 28.1 – COLLE PAR BURINAGE

MATERIAU	TECHNIQUE	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE
COLLE	**MECANIQUE MANUEL BURINAGE**	☒ **Isolation de la zone** ☒ **Calfeutrement de la zone** ☒ **Protection des surfaces non décontaminables** ☐ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☒ **Humidification** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☒ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Pulvérisation d'un produit humidifiant sur le matériau avant dépose, • Burinage de la colle en humidifiant le matériau, • Ramassage des déchets • Conditionnement en double sac étanche avec logo amiante, fermeture en col de cygne. • Évacuation des déchets par le sas matériel ou sas personnel selon configuration du chantier, • Aspiration fine des surfaces à l'aide d'aspirateur à filtration absolue de la totalité de la zone, • Nettoyage à l'aide de chiffons humides, • Contrôle visuel de la zone	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE	SEUIL D'ALERTE	SEUIL D'ARRET	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION
1	< 90 F/L	30 F/L	70 F/L	1,125 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		23/01/2018	45 RUE SAUFFROY 75017 PARIS	14,9	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	06/03/2019	8 ALLEE GAMBETTA 93340 LE RAINCY	< 2,96 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		11/06/2019	3 RUE TOUSSAINT CASTROS 33185 LE HAILLAN	< 4,63 F/L	0,97 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		26/10/2019	Les Halles De DAX - PLACE ROGER DUCOS 40100 DAX	37,44 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE EN COURS	02/05/2023	Gare de Lus 26620 LUS LA CROIX HAUTE	< 2.96 F/L	0.99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		20/06/2023	Ambroise Paré 92100 BOULOGNE	< 2.96 F/L	0.99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		07/07/2023	176 Bd Saint Germain 75006 PARIS	< 2.96 F/L	0.99 F/L

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Document associé : Processus 28.1 **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus	• EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, • APR : Masque à ventilation assistée • Rasage des opérateurs

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES	MOYENS DE PREVENTION Organisationnelles, collectives et individuelles
Confinement	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Coupures	- Formation amiante EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes, Masque à ventilation assistée si mesure initiale non conforme Mise en place d'un SAS de décontamination pour décontamination - Rangement - Utilisation de cutters à lames auto-rétractables
Test de fumée	Vapeur, fumées et gaz nocifs	Veiller à contrôler les ouvertures avant la réalisation d'un test fumée,
Colle par burinage	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification, protection des surfaces non décontaminables
	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée
	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages,
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes **APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 POMPIERS : 18	

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

3.1 CONDUIT PAR DESEMBOITAGE DANS LE CADRE D'UN CHANTIER DE VALIDATION

PROCESSUS 3.1

CONDUIT INTERIEUR PAR DESCELLEMENT / DESEMBOITAGE

MATERIAU	TECHNIQUE	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE
CONDUIT (fourreau, conduit, cana..)	**Manuel Désemboitage**	☒ **Isolation de la zone** ☒ **Calfeutrement de la zone** ☒ **Protection des surfaces non décontaminables** ☐ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☒ **Humidification** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☒ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Pulvérisation d'un produit humidifiant sur le matériau avant dépose, • Désemboitage tout en humidifiant le matériau, • Conditionnement en double sac étanche avec logo amiante, fermeture en col de cygne. • Évacuation des déchets par le sas matériel ou sas personnel selon configuration du chantier, • Aspiration fine des surfaces à l'aide d'aspirateur à filtration absolue de la totalité de la zone, • Nettoyage à l'aide de chiffons humides, • Contrôle visuel de la zone	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME 1	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE	SEUIL D'ALERTE	SEUIL D'ARRET	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION
	< 90 F/L	30 F/L	70 F/L	1,125 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		17/05/2018	Rue de Charolais 75012 PARIS	< 2,9 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	04/12/2019	30 RUE SAINT ANTOINE - 75004 PARIS	39,97 F/L	0,97 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		02/07/2019	CLINIQUE SAINT JEAN 41 AVENUE DE CORBEIL 77000 MELUN	< 2,9 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		15/07/2019	Rue Paul Serelle NOISY LE GRAND	< 3 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE en cours	27/10/2023	Le Pré Catelan BOIS DE BOULOGNE	< 8.64 F/L	2.88 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2					
CHANTIER DE VALIDATION 3					

NOTICE DE POSTE 3
DEPOSE CONDUIT PAR DESEMBOITAGE

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Document associé : Processus 3.1 **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus	• EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, • APR : Masque à ventilation assistée • Rasage des opérateurs

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES	MOYENS DE PREVENTION Organisationnelles, collectives et individuelles
Confinement	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Coupures	- Formation amiante EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes, Masque à ventilation assistée si mesure initiale non conforme Mise en place d'un SAS de décontamination pour décontamination - Rangement - Utilisation de cutters à lames auto-rétractables
Test de fumée	Vapeur, fumées et gaz nocifs	Veiller à contrôler les ouvertures avant la réalisation d'un test fumée,
Conduit par désemboitage	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification, protection des surfaces non décontaminables
	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée
	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages, humidification pendant emballage
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes **APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 **POMPIERS : 18**

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

14.1 CONDUIT PAR BURINAGE DANS LE CADRE D'UN CHANTIER DE VALIDATION

PROCESSUS 14.1 – CONDUIT INTERIEUR PAR BURINAGE

MATERIAU	TECHNIQUE	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE
CONDUIT FIBRO CIMENT (fourreau, conduit, cana..)	**MECANIQUE MANUEL BURINAGE**	☒ **Isolation de la zone** ☒ **Calfeutrement de la zone** ☒ **Protection des surfaces non décontaminables** ☐ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☒ **Humidification** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☒ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Pulvérisation d'un produit humidifiant sur le matériau avant dépose, • Burinage tout en humidifiant le matériau, • Conditionnement en double sac étanche avec logo amiante, fermeture en col de cygne. • Évacuation des déchets par le sas matériel ou sas personnel selon configuration du chantier, • Aspiration fine des surfaces à l'aide d'aspirateur à filtration absolue de la totalité de la zone, • Nettoyage à l'aide de chiffons humides, • Contrôle visuel de la zone	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE	SEUIL D'ALERTE	SEUIL D'ARRET	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION
1	< 90 F/L	30 F/L	70 F/L	1,125 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		08/09/2017	5/7 PLACE DU 36ème RI 14000 CAEN	< 2,9 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	18/01/20219	18-20-22-24 Rue du Clos Montholon 92170 VANVES	< 2,92 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		01/03/2019	45 - 47 Rue d'Arthelon 92190 MEUDON	< 2 ,98 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		27/03/2019	17 Rue de la Chapelle 93160 NOISY LE GRAND	< 2,92	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1		25/07/2022	1 Avenue Jean Saloon Legagneur	< 4.70 F/L	0.99 F/L

			92420 VAUCRESSON		
CHANTIER DE VALIDATION 2					
CHANTIER DE VALIDATION 3					

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique		
INSTALLATION *Document associé : Processus 14.1* **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus		**MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE** • EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, • APR : Masque à ventilation assistée • Rasage des opérateurs
PHASES DE TRAVAIL	**RISQUES**	**MOYENS DE PREVENTION** **Organisationnelles, collectives et individuelles**
Confinement	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Coupures	- Formation amiante EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes, Masque à ventilation assistée si mesure initiale non conforme Mise en place d'un SAS de décontamination pour décontamination - Rangement - Utilisation de cutters à lames auto-rétractables
Test de fumée	Vapeur, fumées et gaz nocifs	Veiller à contrôler les ouvertures avant la réalisation d'un test fumée,
Conduit par burinage	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification, protection des surfaces non décontaminables
	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée
	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages, humidification pendant emballage
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes **APR : Masque à ventilation assistée**
PREMIERS SECOURS		

Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 **POMPIERS : 18**

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

Activité :
Sous-section 3 : Retrait - Encapsulage

Matériau :
Canalisation / Gaine en amiante ciment extérieur / Gaine d'activités Génie Civil

Technique de traitement :
Grignotage / cassage mécanisé - Concassage - Démolition avec un engin mécanisé / déporté

Travail à l'humide :
Brumisation ou nébulisation dans la zone de travail seule

Captage à la source :
Absence de captage localisé

Indice de confiance :
faible — élevé
Résultat obtenu sur la base d'un nombre de mesures exploitables compris entre 50 et 150.

Empoussièrement : 93 f/l

Dernière mise à jour des données : 15/09/2023
*Ce résultat correspond à une **évaluation a priori du niveau d'empoussièrement**, cela n'exonère pas l'employeur d'effectuer ses propres évaluations réglementaires.*

10-CONDUIT EXTERIEUR PAR DESEMBOITAGE DANS LE CADRE D'UN CHANTIER DE VALIDATION

PROCESSUS 10 – CONDUIT EXTERIEUR PAR DESEMBOITAGE

MATERIAU	TECHNIQUE	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE
Conduit, poteaux, canalisation	**DESEMBOITAGE**	☒ **Isolation de la zone** ☐ **Calfeutrement de la zone** ☐ **Protection des surfaces non décontaminables** ☐ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☒ **Brumisation** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☐ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Brumisation de la zone, • Enlever les colliers si présence de collier • Désemboitage des conduits • Emballage des conduits (poteaux) individuellement à l'aide polyane avec logo amiante • Ramassage de tous débris dans la zone • Contrôle visuel de la zone	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE	SEUIL D'ALERTE	SEUIL D'ARRET	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION
1	< 90 F/L	30 F/L	70 F/L	1,125 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		10/04/2019	9 avenue de la Grande Armée 75016 PARIS	< 2,96 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	04/05/2023	106 AVENUE DES ROISSY HAUTS 91540 ORMOY	< 2.96 F/L	0.99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		19/06/2023	Square du Mont-Blanc 75016 PARIS	< 2.96 F/L	0.99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		11/09/2023	Gare Place Albert Culot 92170 VANVES	< 2.92 F/L	0.98 F/L

NOTICE DE POSTE 10 DESEMBOITAGE CONDUIT EXTERIEUR

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Document associé : Processus 10 **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus	• EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes • APR : Masque à ventilation assistée • Rasage des opérateurs

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES GENERAUX	MOYENS DE PREVENTION Organisationnelles, collectives et individuelles
Désemboitage conduit extérieur	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, brumisation
	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée
	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages,
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, **APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 POMPIERS : 18	

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

PROCESSUS 18 – CONDUIT EXTERIEUR PAR BURINAGE

MATERIAU	TECHNIQUE	MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE
Conduit, poteaux, canalisation, fourreaux	**Burinage**	☒ **Isolation de la zone** ☐ **Calfeutrement de la zone** ☐ **Protection des surfaces non décontaminables** ☐ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☒ **Brumisation** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☐ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Brumisation de la zone, • Burinage tout en laissant la brumisation en route pendant la dépose, • Conditionnement en double sac étanche avec logo amiante, fermeture en col de cygne des débris amiante • Emballage des conduits (poteaux) individuellement à l'aide polyane • Ramassage de tous débris dans la zone • Contrôle visuel de la zone	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME 1	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE < 93 F/L	SEUIL D'ALERTE 27 F/L	SEUIL D'ARRET 65 F/L	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION 1.1625 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		24/03/2021	5 Avenue Matlock 95600 EAUBONNE	<2.98 F/L	1F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	21/09/2022	Bât 30 / Bât 25 1 AVENUE DE LA TERRASSE 91190 GIF SUR YVETTE	< 2.95 F/L	0.99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		20/10/2022	1 AVENUE DE LA TERRASSE BT 17 - 91190 GIF SUR YVETTE	< 6.13 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		13/01/2023	3 avenue de Paris 78000 Versailles	<6.16 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE en cours	10/06/2024	62 Bd du Ménilmontant 75020 PARIS	< 2,92 F/L	0,98 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2					
CHANTIER DE VALIDATION 3					

Activité :
Sous-section 3 : Retrait - Encapsulage

Matériau :
Canalisation / Gaine en amiante ciment extérieur / Gaine d'activités Génie Civil

Technique de traitement :
Grignotage / cassage mécanisé - Concassage - Démolition avec un engin mécanisé / déporté

Travail à l'humide :
Brumisation ou nébulisation dans la zone de travail seule

Captage à la source :
Absence de captage localisé

Indice de confiance :

faible — élevé

Résultat obtenu sur la base d'un nombre de mesures exploitables compris entre 50 et 150.

Empoussièrement : **93 f/l**

Dernière mise à jour des données : 15/09/2023
*Ce résultat correspond à une **évaluation a priori du niveau d'empoussièrement**, cela n'exonère pas l'employeur d'effectuer ses propres évaluations réglementaires.*

NOTICE DE POSTE 18 CONDUIT EXTERIEUR PAR BURINAGE

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Document associé : Processus 10 **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus	• EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes • APR : Masque à ventilation assistée • Rasage des opérateurs

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES GENERAUX	MOYENS DE PREVENTION Organisationnelles, collectives et individuelles
Burinage conduit extérieur	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, brumisation
	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée
	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, humidification,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages,
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes **APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 POMPIERS : 18

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

PROCESSUS 93 BURINAGE COLLE DE CARRELAGE

MATERIAU	TECHNIQUE
COLLE DE CARRELAGE	Burinage mécanique

MOYEN DE PROTECTION COLLECTIVE	
☒ **Isolation de la zone** ☒ **Calfeutrement de la zone** ☒ **Protection des surfaces non décontaminables** ☐ **Aspiration au plus près du matériau au fur et à mesure** ☒ **Humidification** ☐ **Mise en dépression de la zone** ☐ **6 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum**	☐ **10 Renouvellements d'air de la zone / heure minimum** ☐ **Contrôle de la dépression à 20 Pa** ☒ **SAS personnel à deux douches** ☒ **SAS matériel (si possible)**

MODE OPERATOIRE	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
• Brumisation de la zone • Burinage tout en humidifiant le matériau, • Conditionnement en double sac étanche avec logo amiante, fermeture en col de cygne. • Évacuation des déchets par le sas matériel ou sas personnel selon configuration du chantier, • Aspiration fine des surfaces à l'aide d'aspirateur à filtration absolue de la totalité de la zone, • Nettoyage à l'aide de chiffons humides, • Contrôle visuel de la zone	**Combinaison Type 5 jetable fermée au cou, aux chevilles, et poignets avec coutures recouvertes ou soudées + Gants d'étanchéité + Gants de manutention + Bottes de sécurité étanche** **Masque complet – à ventilation assistée**

NIVEAU EMPOUSSIEREMENT ESTIME	EMPOUSSIEREMENT ATTENDU SELON RETOUR EXPERIENCE	SEUIL D'ALERTE	SEUIL D'ARRET	CALCUL DE LA VLEP SELON EMPOUSSIEREMENT ATTENDU ET TEMPS MAXIMU D'EXPOSITION
1	< 90 F/L	30 F/L	70 F/L	1,125 F/L

Suivi de l'évaluation du processus	CYCLE	DATE	CHANTIER	CONCENTRATION	SA
CHANTIER TEST –		23/01/2018	45 RUE SAUFFROY 75017 PARIS	14,9	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE 1	06/03/2019	8 ALLEE GAMBETTA 93340 LE RAINCY	< 2,96 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		11/06/2019	3 RUE TOUSSAINT CASTROS 33185 LE HAILLAN	< 4,63 F/L	0,97 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		26/10/2019	Les Halles De DAX - PLACE ROGER DUCOS 40100 DAX	37,44 F/L	0,99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 1	CYCLE EN COURS	02/05/2023	Gare de Lus 26620 LUS LA CROIX HAUTE	< 2.96 F/L	0.99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 2		20/06/2023	Ambroise Paré 92100 BOULOGNE	< 2.96 F/L	0.99 F/L
CHANTIER DE VALIDATION 3		07/07/2023	176 Bd Saint Germain 75006 PARIS	< 2.96 F/L	0.99 F/L

NOTICE DE POSTE 93 BURINAGE COLLE AVEC FAÏENCES

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION	MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Document associé : Processus 93 **Règles générales organisationnelles :** - Vérifier la bonne mise en œuvre du processus	• EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, • APR : Masque à ventilation assistée

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES	MOYENS DE PREVENTION Organisationnelles, collectives et individuelles
Confinement	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Coupures	- Formation amiante EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes, Masque à ventilation assistée si mesure initiale non conforme Mise en place d'un SAS de décontamination pour décontamination - Rangement - Utilisation de cutters à lames auto-rétractables
Test de fumée	Vapeur, fumées et gaz nocifs	Veiller à contrôler les ouvertures avant la réalisation d'un test fumée,
BURINAGE COLLE AVEC FAÏENCES	- Inhalation de fibres D'amiante,	- Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, Zone mise en dépression > 10 Pa min, brumisation, renouvellement d'air de la zone *6,
	Blessure /coupure	Gants de manutention
	Incendie	Mise en place extincteur ABC,
	Pénibilité du travail	Alterner entre opérateurs
	Fuites d'air	Vérification des joints et raccords,
	Gel des installations sous eaux	Installation du système dans une zone adaptée,
	Température basse dans le SAS Personnel	- Mise en place d'un chauffage,
	Zone d'approche sale	Rangement et nettoyage régulier,
	Électrique	Consignation des réseaux ou identification de ces derniers, vérification de l'installation par personne qualifiée
	Chutes / glissade Brûlure	Rangement
Conditionnement des déchets et évacuation	Inhalation de fibres d'amiante	Formation amiante, masque à ventilation assistée TM3P, filtres P3, Combinaisons type 5 cat 3, gants étanches, gant de manutention si nécessaire, Zone mise en dépression > 10 Pa min, aspiration à la source, humidification, brumisation, renouvellement d'air de la zone *8,
	Charge physique TMS	Conditionnement des sacs au fur et à mesure, limitation du poids des sacs,
	Pollution du SAS lors de la sortie des déchets	Sortie des déchets réalisée avec des opérateurs affectés à des étapes de la décontamination notamment douchage, tri des déchets en zone avant conditionnement afin d'éviter une déchirure des emballages,
Nettoyage	- Chutes / glissade	- Rangement
	Inhalation de fibres d'amiante	- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6,chaussures de sécurité, surbottes **APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante	**Chute, glissade :**
Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 **POMPIERS : 18**

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

NOTICE DE POSTE MISE EN PLACE D'UN CONFINEMENT

MISE EN PLACE D'UN CONFINEMENT		
La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique		
CONFINEMENT		**MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE** **Port Obligatoire de :** • EPI adaptés : gants /lunettes de protection **OUTILLAGE PRINCIPAL** • Pulvérisateur **PROTECTION INCENDIE** • Extincteur
PHASES DE TRAVAIL	**RISQUES GENERAUX**	**MOYENS DE PREVENTION**
Préalable des travaux	**Inhalation de fibresd'amiante**	- si matériaux amiantés au sol : protection des circulations avec du film polyane ne pas toucher les matériaux amiantés - Repérage amiante avant intervention - Port des gants étanches (jeter après utilisation) - Et fonction des résultats des mesures initiales port d'un APR (ventilation assistée)
• Mise en place du confinement	Utilisation Spray Inhalation : étourdissements, vertige ingestion : malaise contact avec la peau : irritation contact avec les yeux : irritation, brûlure	- ventiler la zone - ne pas respirer les vapeurs, - port des gants, des lunettes de sécurité, et d'une combinaison, - ne pas percer ou brûler l'emballage - Inhalation : respirer de l'air frais (aller dehors) ? - Ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir - Contact avec la peau : laver avec un savon doux Contact avec les yeux : rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes Dans tous les cas, appeler un médecin - Port des vêtements de travail propres, laver les vêtements en cas de projection

PREMIERS SECOURS		
Inhalation de fibres d'amiante Arrêter le poste de travail Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Exposition aux fibres d'amiante** Arrêter le poste de travail. Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Blessures types TMS** Arrêter le poste de travail. Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE	
SAMU : 15 **POMPIERS : 18**	**SST :**

CONSIGNES D'HYGIENES
Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

NOTICE DE POSTE CHANGEMENT FILTRES EXTRACTEURS

Nature de l'opération :	**CHANGER LES FILTRES DE L'EXTRACTEUR D'AIR THE**
	La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION

EXTRACTEUR THE
Mousse éphémère
Pré-filtre

Document associé : notice d'utilisation, procédure de décontamination, certificat de conformité

MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Port Obligatoire de :
- EPI adaptés : gants /lunettes de protection
- APR : Masque à ventilation assistée

OUTILLAGE PRINCIPAL
- EXTRACTEUR THE

PROTECTION INCENDIE
- Extincteur

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES GENERAUX	MOYENS DE PREVENTION		
		Organisationnelles	Collectives	Individuelles
• Retirer la mousse éphémère et le pré filtre	**Inhalation de fibres d'amiante (par un pic d'empoussièrement)**	Formation amiante Procédure de décontamination	Confinement dynamique des zones de travail Toujours se placer face à l'extracteur avec un sac « amiante » à disposition et du scotch Ne pas secouer les filtres	Port des EPI et APR
•Mettre en sac à déchets les filtres usagés(double ensachage et sortie par le sas matériel)	**Inhalation de fibres d'amiante** **Opération de flexion :** intégrité physique, tendinites, lombalgies, Troubles Musculo-Squelettiques	Formation amiante Procédure de décontamination Formation Gestes et Postures – Prévention des TMS	Confinement dynamique des zones de travail Ne pas secouer les filtres	Port des EPI et d'un APR
•Installer le pré filtre et la mousse éphémère	**Inhalation de fibres d'amiante** **Opération de flexion :** intégrité physique, tendinites, lombalgies, Troubles Musculo-Squelettiques	Formation amiante Procédure de décontamination	Confinement dynamique des zones de travail	Port des EPI et d'un APR

PREMIERS SECOURS

Inhalation de fibres d'amiante	**Exposition aux fibres d'amiante**	**Blessures types TMS**
Arrêter le poste de travail Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	Arrêter le poste de travail. Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	Arrêter le poste de travail. Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 **POMPIERS : 18**	**SST :**

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.
Après chaque utilisation, se laver les mains

NOTICE DE POSTE CHANGEMENT FILTRES UCF

Nature de l'opération :	**CHANGER LE FILTRE DES EAUX USEES**
	La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

INSTALLATION

Document associé : notice d'utilisation, procédure de décontamination, certificat de conformité

Règles générales organisationnelles :

- Vérifier l'état des réseaux 1 X par jour (surtout par temps froid)
- Vérifier l'état du filtre 1 fois par jour
- Effectuer une purge du réseau d'eau chaque soir (surtout par
- Temps de froid)

MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes
- APR : Masque à ventilation assistée

OUTILLAGE PRINCIPAL

- UCF
- 5 Compartiments
- 2 douches
- Aspirateur THE
- Extracteur 500m3/h
- Trousse de 1er secours (sas propre)

PROTECTION INCENDIE

- Extincteur

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES GENERAUX	MOYENS DE PREVENTION		
		Organisationnelles	Collectives	Individuelles
• Purger le réseau d'eau	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade	- Formation amiante - Procédure de décontamination - Rangement		- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes **- APR : Masque à ventilation assistée**
• Dévisser la structure en plastique	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Brûlure	- Formation amiante - Procédure de décontamination - Rangement		- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes **- APR : Masque à ventilation assistée**
• Oter la bobine usagée	**- Inhalation de fibres d'amiante** - Chutes / glissade - Brûlure	- Formation amiante - Procédure de décontamination - Rangement		- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes **- APR : Masque à ventilation assistée**
• Mettre en place une bobine neuve	- Chutes / glissade	- Rangement		EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes **- APR : Masque à ventilation assistée**
• Remettre le couvercle	- Chutes / glissade	- Rangement		EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes **- APR : Masque à ventilation assistée**

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante	**Chute, glissade :**
Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	Sortir de la zone en respectant la procédure de décontamination Alerter immédiatement le chef de saset l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 **POMPIERS : 18**	**SST :**

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

La présente NOTICE DE POSTE est rattachée au Document Unique

Règles générales organisationnelles :
Respecter les étapes

MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- EPI adaptés : gants /lunettes de protection, combinaison type 5/6, chaussures de sécurité, surbottes
- APR : Masque à ventilation assistée

PHASES DE TRAVAIL	RISQUES GENERAUX	MOYENS DE PREVENTION
Lorsque le voyant de l'aspirateur s'allume, positionner l'aspirateur en zone(hors période de travaux) devant un extracteur d'air. La zone autour del'extracteur d'air aura été au préalable nettoyée. Il aura été pris un sac jetable et un sac à déchets.	Risque d'inhalation de fibres d'amiante	Maintien en place des EPI et APR.
Opération à réaliser en zone devant un extracteur en fonctionnement à 2 opérateurs. Retirer le capot de l'aspirateur qui doit être débranché sous humidification puis retirer le sac plein qui aura été au préalable positionné dans un sachet dans la cuve lors de son installation. Le préfiltre doit être vérifier et remplacer le cas échéant. Nettoyer la cuve à la lingette et positionner un sac à déchets dans lacuve puis le sac de l'aspirateur à l'intérieur de celui-ci et le connecter au flexible. Fermer le capot, rebrancher l'aspirateur, le tester puis aspirer la surface de l'aspirateur et le nettoyer à la lingette.	Risque d'inhalation de fibres d'amiante Risque d'électrisation-électrocution 	Maintien en place des EPI et APR. Réaliser les opérations à 2 opérateurssous humidifcation. S'assurer de la présence de la terre surla prise de courant. Un mauvais branchement du fil de mise à la terre peut provoquer un choc électrique. Effectuer l'opération devant un extracteur en fonctionement, hors travaux et dans une zone nettoyée/décontaminée au préalable. Décontaminer l'aspirateur en fin d'opération par aspiration, lingettes etdécontamination dans le sas.
Placer le sac à déchets initialement dans la cuve et contenant le sac de l'aspirateur dans un 2ème sac déchets « amiante » afin d'assurer le double ensachage. Éliminer les déchets dans les filières autorisées.	Risque d'inhalation de fibres d'amiante 	Double emballage dans un sac étanche5H4 amiante. Étiquetage approprié des emballages. Respecter les procédures de gestion desdéchets interne à l'entreprise.

PREMIERS SECOURS

Exposition aux fibres d'amiante Sortir en respectant la procédure de décontamination. Alerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Consulter immédiatement le médecin	**Chute, glissade :** Sortir de la zone en respectant la procédure de décontaminationAlerter immédiatement le chef de sas et l'encadrant technique Procédure de secours : protéger, alerter, secourir

EN CAS D'URGENCE

SAMU : 15 **POMPIERS : 18**

CONSIGNES D'HYGIENES

Pendant toute la durée d'occupation au poste de travail, il est interdit de boire, de manger et de fumer.Après chaque utilisation, se laver les mains

14) PLANS INSTALLATION

ZONE 1 – SOUS SOL

PLAN INSTALLATION 24-189-ZH1-SOUS-SOL (1)

Page : 1/1

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indi
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	Sous sol 1	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

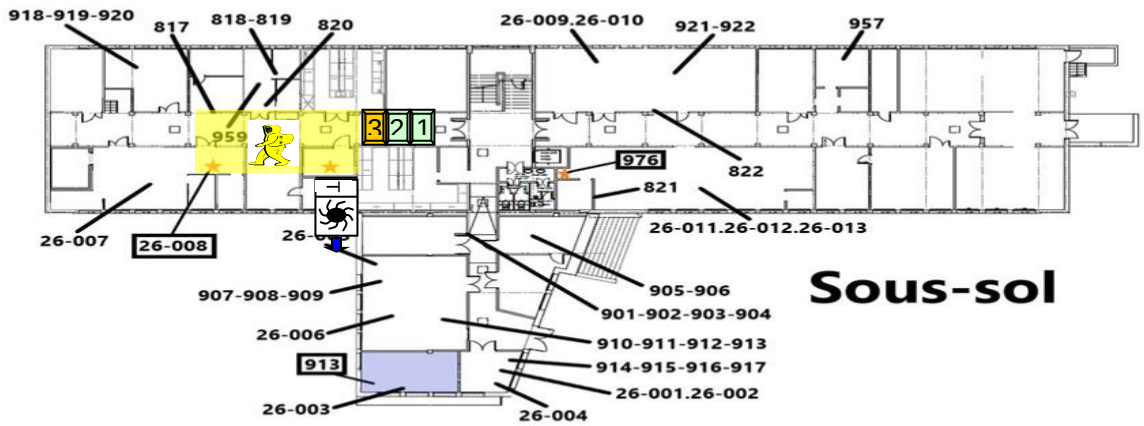

Limite de zone

Zone d'approche

SAS Matériel

SAS Personnel

Entrée d'air

Extracteur

Opérateur hors-amiante

Opérateur amiante

ZONE 2 - RDC

PLAN INSTALLATION 24-189-ZH2- RDC (2)

Page : 1/1

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	RDC	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

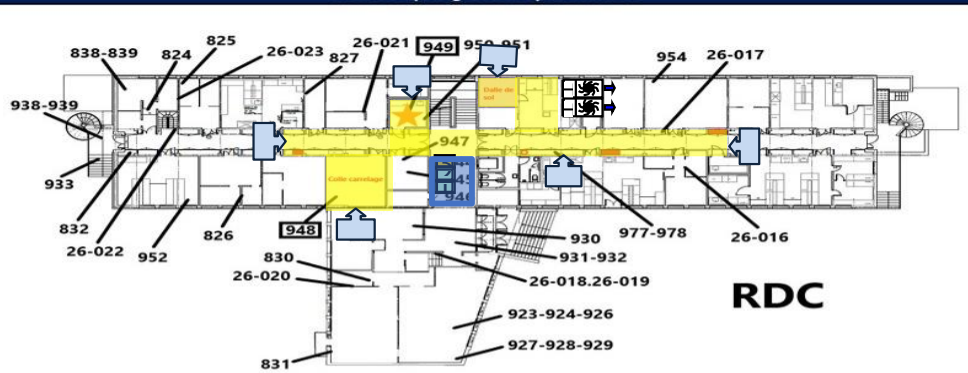

DIMOTECK
141-145 rue Michel Carré
Bâtiment Aristote
95100 Argenteuil
Siret 802 740 282 00032
SAS au capital de 50 000 €
Tél : 01 39 47 90 59 - Fax : 09 70 62 15 50

Adresse

Avenue de la Terrasse
91198 GIF SUR YVETTE

Légende	Désignation
Prélèvements négatifs	—— XX
Prélèvements positifs	—— XX

Produits et matériaux contenant des fibres d'amiante	
	Colle de paillasse
	Dalle de sol
	Colle carrelage
	Plaque AC
	Conduit AC
Page	1/1

Limite de zone

Zone d'approche

SAS personnel

Entrée d'air

Extracteur

Opérateur hors-amiante

Opérateur amiante

ZONE 3 – R+1

PLAN INSTALLATION 24-189-ZH3- R+1 (indice 1)

Page : 1/1

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	1	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

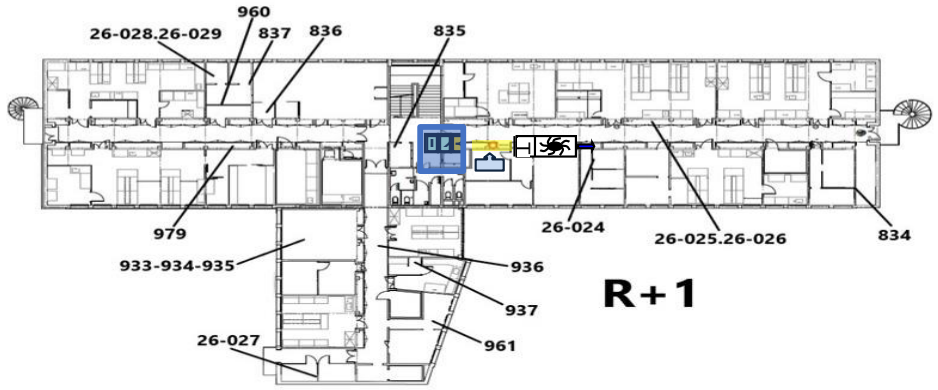

DIMOTECH
141-145 rue Michel Carré
Bâtiment Aristote
95100 Argenteuil
Siret 802 740 282 00032
SAS au capital de 50 000 €
Tél : 01 39 47 90 59 - Fax : 09 70 62 15 50

Adresse

Avenue de la Terrasse
91198 GIF SUR YVETTE

Légende	Désignation
Prélèvements négatifs	XX
Prélèvements positifs	XX

Produits et matériaux contenant des fibres d'amiante	
	Conduit AC

Page	1/1

Limite de zone

Zone d'approche

SAS personnel

Entrée d'air

Extracteur

Opérateur hors-amiante

Opérateur amiante

PLAN INSTALLATION 24-189-ZH4- R+2 (indice 1)

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	2	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

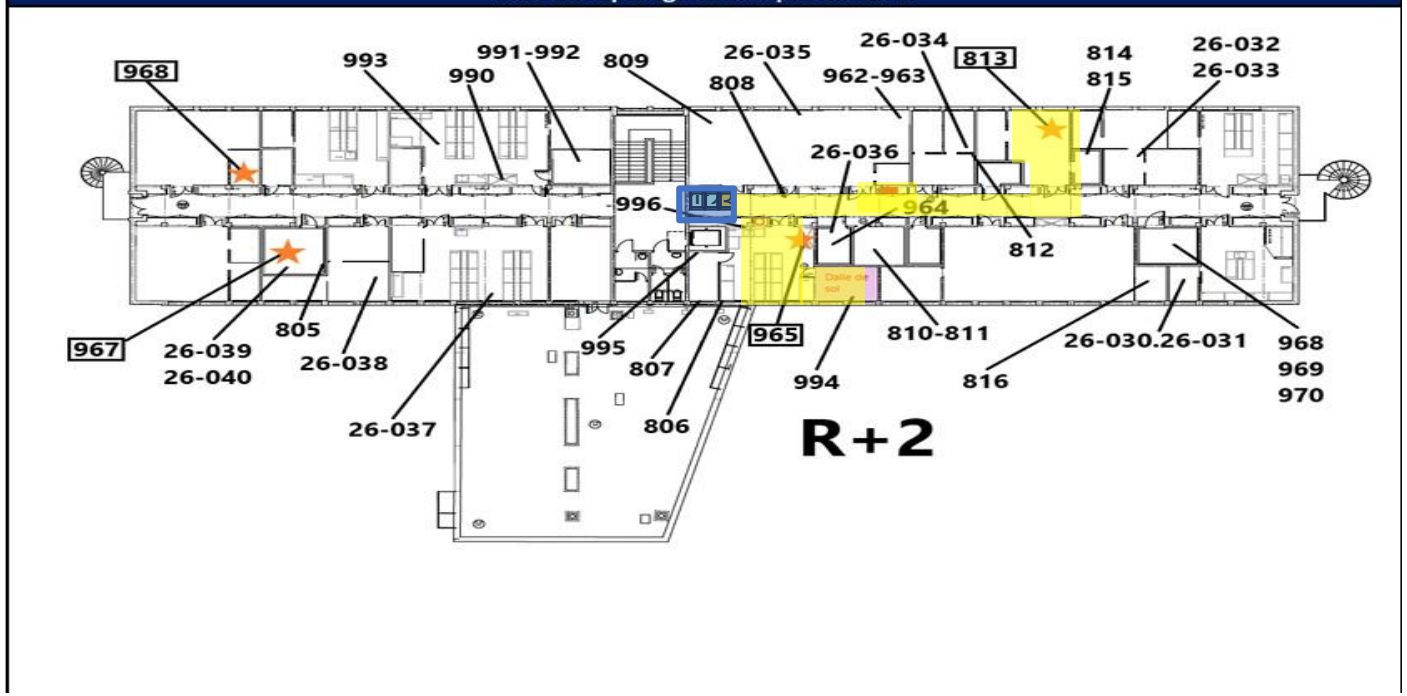

Limite de zone

Zone d'approche

SAS Matériel

SAS Personnel

Entrée d'air

Extracteur

Opérateur hors-amiante

Opérateur amiante

ZONE 5 R+2

PLAN INSTALLATION 24-189-ZH5- R+2 (indice 1)

Page : 1/1

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	2	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

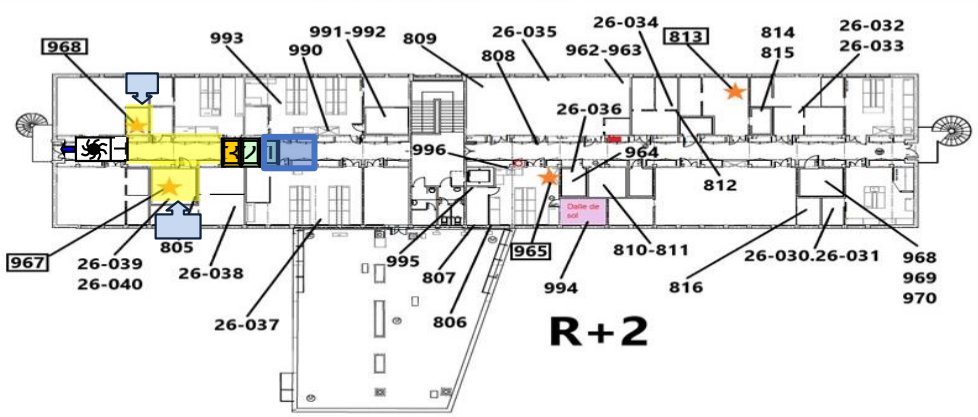

DIMOTECK
141-145 rue Michel Carré
Bâtiment Aristote
95100 Argenteuil
Siret 802 740 282 00032
SAS au capital de 50 000 €
Tél : 01 39 47 90 59 - Fax : 09 70 62 15 50

Adresse

Avenue de la Terrasse
91198 GIF SUR YVETTE

Légende	Désignation
Prélèvements négatifs	XX
Prélèvements positifs	XX

Produits et matériaux contenant des fibres d'amiante	
★	Colle de paillasse
	Dalle de sol
	Plaque AC
	Conduit AC

Page	1/1

Limite de zone

Zone d'approche

SAS Matériel

SAS Personnel

Entrée d'air

Extracteur

Opérateur hors-amiante

Opérateur amiante

ZONE 6 TOITURE TERRASSE

PLAN INSTALLATION 24-189-ZH6-(toiture terrasse)

Page : 1/1

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	In
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	2	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	

Plan de repérage technique Amiante

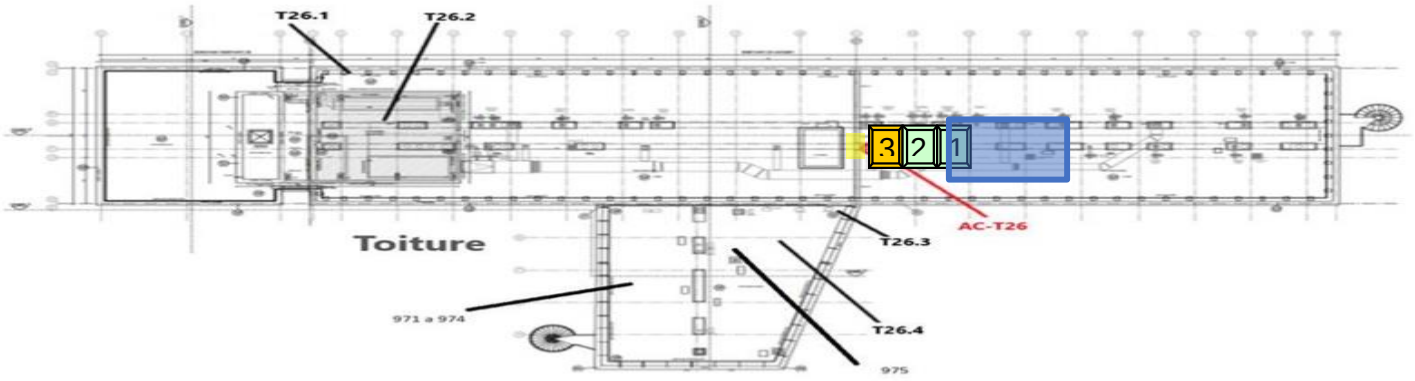

- Limite de zone
- Zone d'approche
- SAS personnel (1 2 3 4 5)
- (3 2 1)
- Entrée d'air
- Extracteur
- Opérateur hors-amiante
- Opérateur amiante

PLAN INSTALLATION 24-189-ZH7-SOUS-SOL (1)

Diagnostic	Type	Propriétaire	Client	Mission	Niveau	Batiment	Date	Annexe du Rapport	Indice
Amiante	avant travaux	CNRS	5	3	Sous sol 1	26	25/09/2024	RP-DIM-24-0222	0

Plan de repérage technique Amiante

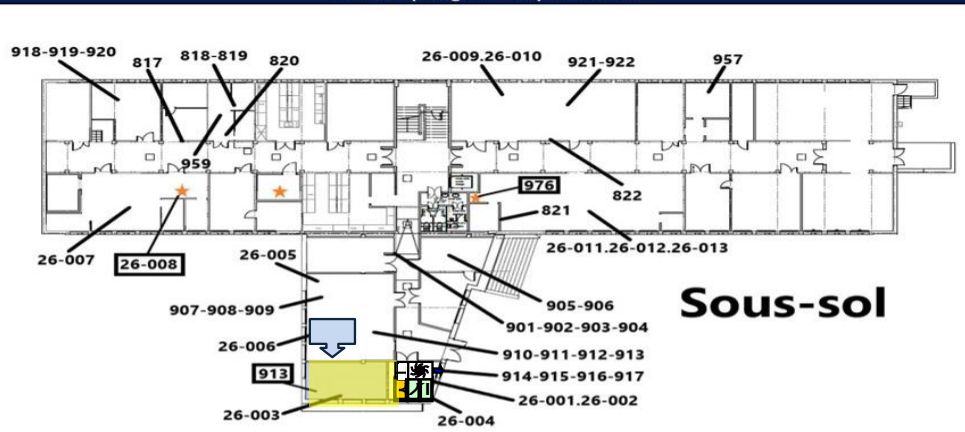

DIMOTECK
141-145 rue Michel Carré
Bâtiment Aristote
95100 Argenteuil
Siret 802 740 282 00032
SAS au capital de 50 000 €
Tél : 01 39 47 90 59 - Fax : 09 70 62 15 50

Adresse

Avenue de la Terrasse
91198 GIF SUR YVETTE

Légende	Désignation
Prélèvements négatifs	XX
Prélèvements positifs	XX

Produits et matériaux contenant des fibres d'amiante	
	Colle de paillasse
	Patin de colle noire plafond

Page	1/1

- Limite de zone
- Zone d'approche
- SAS Matériel (3 2 1)
- SAS Personnel (5 4 3 2 1)
- Entrée d'air
- Extracteur (HT)
- Opérateur hors-amiante
- Opérateur amiante

ZONE 8 – SOUS SOL

PLAN INSTALLATION 24-189-ZH8-SOUS-SOL

Page : 1/1

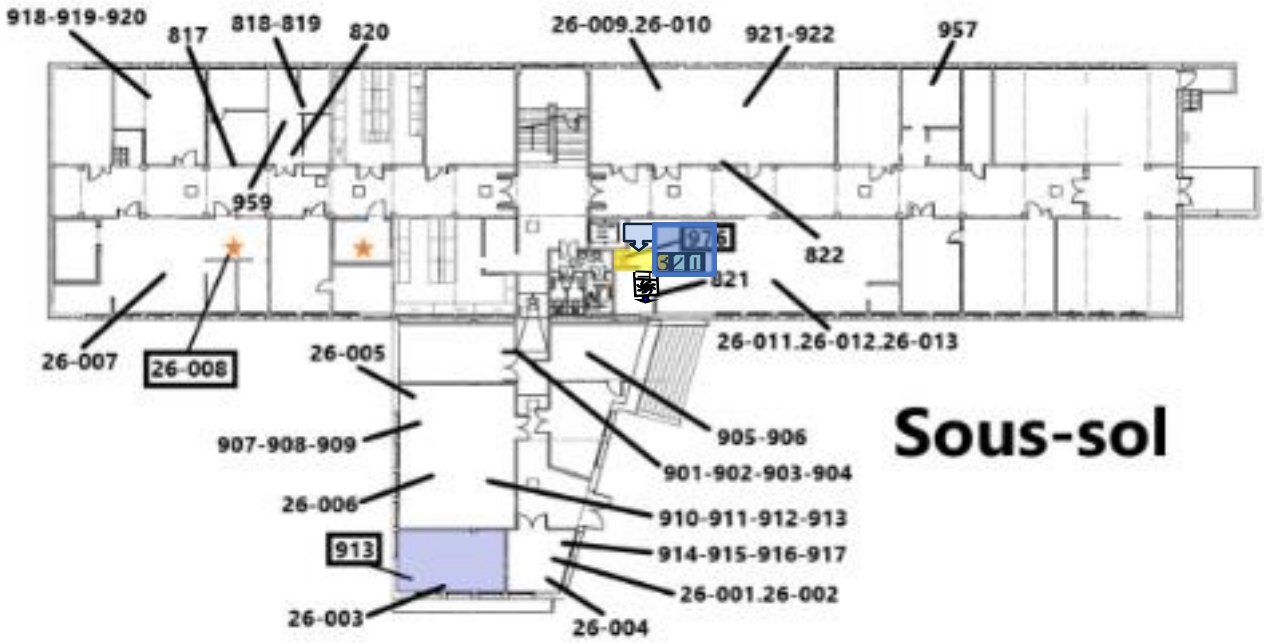

Limite de zone

Zone d'approche

SAS Matériel

SAS Personnel

Entrée d'air

Extracteur

Opérateur hors-amiante

Opérateur amiante

15) PROGRAMME DES CONTROLES

Nature du contrôle	Localisation	Méthode	Fréquence	Exécution	Seuil	Objectif
Neutralisation et consignation des fluides	Zone à traiter	Contrôles individuels	Avant le début des travaux	Tiers agréés par MO	-	Neutraliser les réseaux sous tension. (PV consignation dans cahier de chantier) Repérage des conducteurs restant sous tension ou actifs.
Vérification installations temporaires de chantier	Coffrets Groupe électrogène	Contrôle	Avant le début des travaux	KLC Environnement	Pas de non-conformite	Si non conformité pendant le contrôle faire intervenir électricien. Interdiction d'ouvrir le chantier sans ce contrôle
Etanchéité confinement Etanchéité sas Zones mortes	Joints Raccords	Test fumée	Avant le début du retrait En cas d'incident de dépression	KLC Environnement	-	Assurer le maintien de l'intégrité du confinement. Contenir la pollution à l'intérieur de l'enceinte. Rechercher la présence de zones mortes et valider le bilan aéraulique.
		Contrôle visuel	A chaque prise d'équipe			
Vérification de la circulation d'air dans sas personnel	Compartiment n°1 Chaque ensemble	Test anémomètre	Avant le début du retrait Après chaque arrêt fin de semaine	KLC Environnement	2* taux de renouvellement	Vérification du sens (extérieur vers intérieur) et de la vitesse du flux d'air pour assurer le maintien de la pollution à l'intérieur du confinement.
		Test fumée	En cas d'incident de confinement ou de dépression			
Contrôle état du confinement	Ensemble du confinement	Contrôle visuel	A chaque prise d'équipe	KLC Environnement	Bon état constant	Recherche de percements ou de faiblesses des parois. (PV et journal)
Qualité du retrait (contrôle visuel interne)	En zone	Contrôle visuel	A l'issue du nettoyage final	KLC Environnement	Pas de MCA	Vérification du retrait du matériau effectué à 100% (Rédaction du PV de contrôle visuel)
Dépose des films de protection	En zone	Contrôle visuel	Après le retrait de la première couche de film plastique	KLC Environnement	Pas de traces	Vérifier la qualité du nettoyage (surface traitées et confinement)

Nature de la mesure	Localisation	Méthode	Fréquence	Prélèvement	Seuil	Si dépassement seuil
Mesure initiale Point Zéro (G)	Zone à traiter	META 24h	1 fois	Laboratoire	5f/L	Si>5/fibres par litre, recherche des causes des anomalies (analyse rapports repérage, inspection visuelle), prévenance du préfet
Atmosphère en zone de travail Mesure de validation	Sur opérateur	META	1 par semaine Lorsque port des EPI	Laboratoire	Selon taux empoussièrement processus	Seuil utilisation des EPC. Reprise des analyses des risques et modification de la procédure et/ou EPI/EPC
Mesure environnementale (M)	Environnement du chantier	META	1 par semaine	Laboratoire	5f/L	Si supérieur à 5f/litre, recherche des causes, changement méthode travail, prévenance du préfet
Analyse en zone d'approche (P)	Zone d'approche (sortie personnel)	META	1 par semaine lorsque port des EPI	Laboratoire	5f/L	Si>5/fibres par litre, recherche des causes des anomalies, augmentation de la vitesse de passage dans les sas, prévenance du préfet
Rejet Extracteur (N)	Rejet extracteur	META	1 par semaine	Laboratoire	5f/L	Si>5/fibres par litre, recherche des causes des anomalies, changement de filtres prévenance du préfet
Atmosphère base vie (Q)	Local repos	META	1 par semaine	Laboratoire	5f/L	Si > 5f/litre, décontamination du vestiaire, recherche des causes, vérif. procédure sortie sas, prévenance du préfet
Contrôle eaux rejetées	Sortie UCF et UF (SAS personnel et matériel)	MEST	1 par semaine	Laboratoire	< 30mg/L Ph 7	Si <30mg/l analyse amiante complémentaire sur échantillon, révision procédure de décontamination
1ère Restitution – Libératoire (U)	En zone	META 24h	Avant déconfinement	Laboratoire	≤ 5f/L	Si supérieur à 5f/litre ou point 0, recherche des causes, décontamination de la zone puis nouvelle restitution,

16) POINTS D'ARRET DE CONTROLES

Acceptation des déchets et BSDA :

Lors de la préparation de chantier la filière d'élimination des déchets fournit le certificat d'acceptation de déchet.

Stock des consommables en quantité suffisante

Le responsable du chantier s'assure avant le démarrage des travaux de désamiantage du stock suffisant des filtres et consommables nécessaire aux travaux.

Personnel affecté aux travaux de traitement de l'amiante

Dans le dossier de chantier, le registre du personnel contient les fiches d'aptitude médicales en cour de validité et les attestations de compétences du personnel. Cette liste est rédigée et tenue à jour. Avant l'installation de chantier le responsable de chantier affecté aux travaux vérifie les pièces du dossier de chantier selon la fiche de Préparation de chantier.

Etanchéité et ventilation du tunnel d'accès

Avant de commencer les travaux de retrait des MCA et MPCA un point d'arrêt correspondant test de fumée et bilan aéraulique est réalisé. Les travaux de retrait ne pourront commencer que lorsque toutes les non-conformités et remarques sont levées. Le contrôle de la permanence du bon fonctionnement des EPC lors des travaux est effectué quotidiennement selon les points du Registre des contrôles journaliers.

Encrassement des filtres des extracteurs

Le niveau d'encrassement des filtres est contrôlé en zone de façon visuelle ou selon les indications du manomètre de l'extracteur. Selon la baisse de la dépression constatée (seuil bas à 10 pa) le gardien de sas demande le renouvellement des prés filtres en zone. Dans le cas où le premier filtre THE serait encrassé (prés filtre neuf et indication du manomètre de l'extracteur approchant la zone rouge) le responsable de zone procède au remplacement du premier filtre THE. Le deuxième filtre THE de l'extracteur ne peut être remplacé que par l'entreprise spécialisée à laquelle la maintenance de l'extracteur est confiée annuellement.

Empoussièrement de la zone pour les opérateurs

L'empoussièrement en zone est maintenu au plus bas en favorisant les méthodes de retrait à l'humide ou avec une aspiration THE à la source. Afin de vérifier la compatibilité des équipements de protection respiratoire le niveau d'empoussièrement est contrôlé au minimum 1 fois par semaine

Heures d'entrée et de sortie de sas pour les opérateurs et les visiteurs

Le gardien de sas est responsable de l'accès de la zone. Il veille au respect et à la conformité du port des équipements de protection individuelle adaptés. Il renseigne la fiche de Registre entrée et sortie. Le temps de port des équipements respiratoires ne peut pas dépasser 2h30.

Etat des appareils de protection respiratoire et changement des filtres

La conformité des équipements respiratoires est soumise au contrôle du gardien de sas ou responsable de chantier et de l'opérateur à chaque entrée en zone. Le changement des filtres est consigné sur la fiche Registre entrée et sortie. L'entretien annuel est réalisé par une entreprise spécialisée et les maintenances sont consignées dans la Fiche de suivi des masques. Ce contrôle annuel est géré par le responsable technique.

Suivi des déchets

Le suivi des déchets respecte la procédure rédigée avec notre conseillé ADR. Le responsable de chantier veillera à détenir suffisamment de BSDA signés par le client. Il renseignera le BSDA et à chaque enlèvement. Il veillera au respect de la filière d'élimination conformément au certificat d'acceptation.

Qualité du retrait de l'amiante

Le contrôle visuel est réalisé selon la fiche de point d'arrêt libératoire.

17) CARACTERISTIQUES DES EPI ET DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L'EVACUTATION DES DECHETS

- Combinaison de Type 5-6 aux coutures recouvertes :
- Gant étanche de type mapa,
- Masques à ventilation assistée T3MP,
- Kit sous-vêtement,
- Bottes
- GRV
- Sac à déchet POLYPRO marqué Amiante 1100 x 70mm + sache PE inter

18) PROCEDURE DE DECONTAMINATION

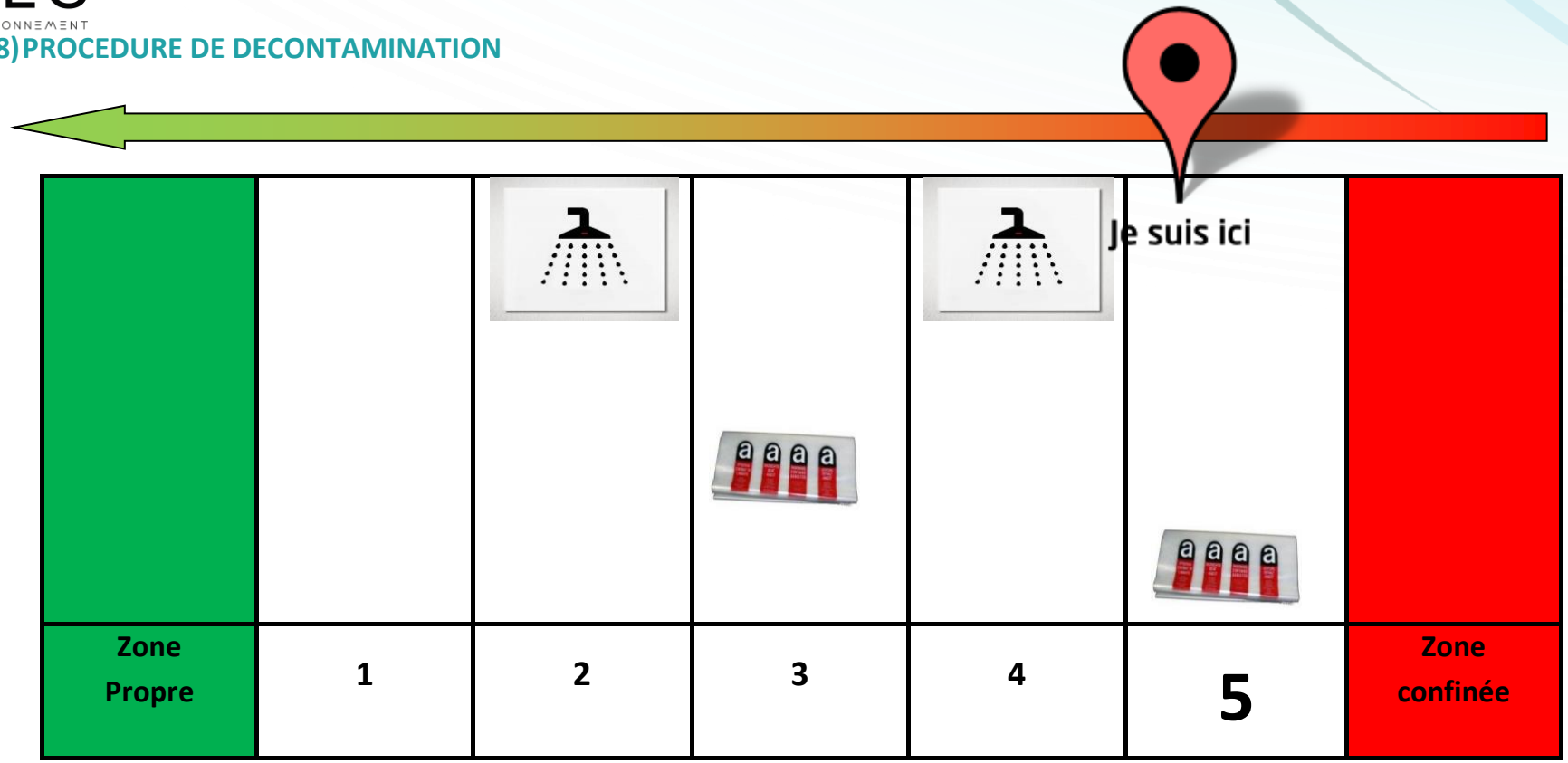

- Je garde mon masque, je retire le ruban adhésif entre mes bottes et la combinaison et je le jette dans le sac situé dans le même compartiment.
- Je m'aspire du haut vers le bas avec aspirateur THE, j'aspire mon ceinturon en l'accrochant sur la patère
- Je retire les bottes de sécurité et je les laisse dans la zone confinée
- Je nettoie le SAS pour le prochain,
- J'entre dans le compartiment 4 et je referme la porte.

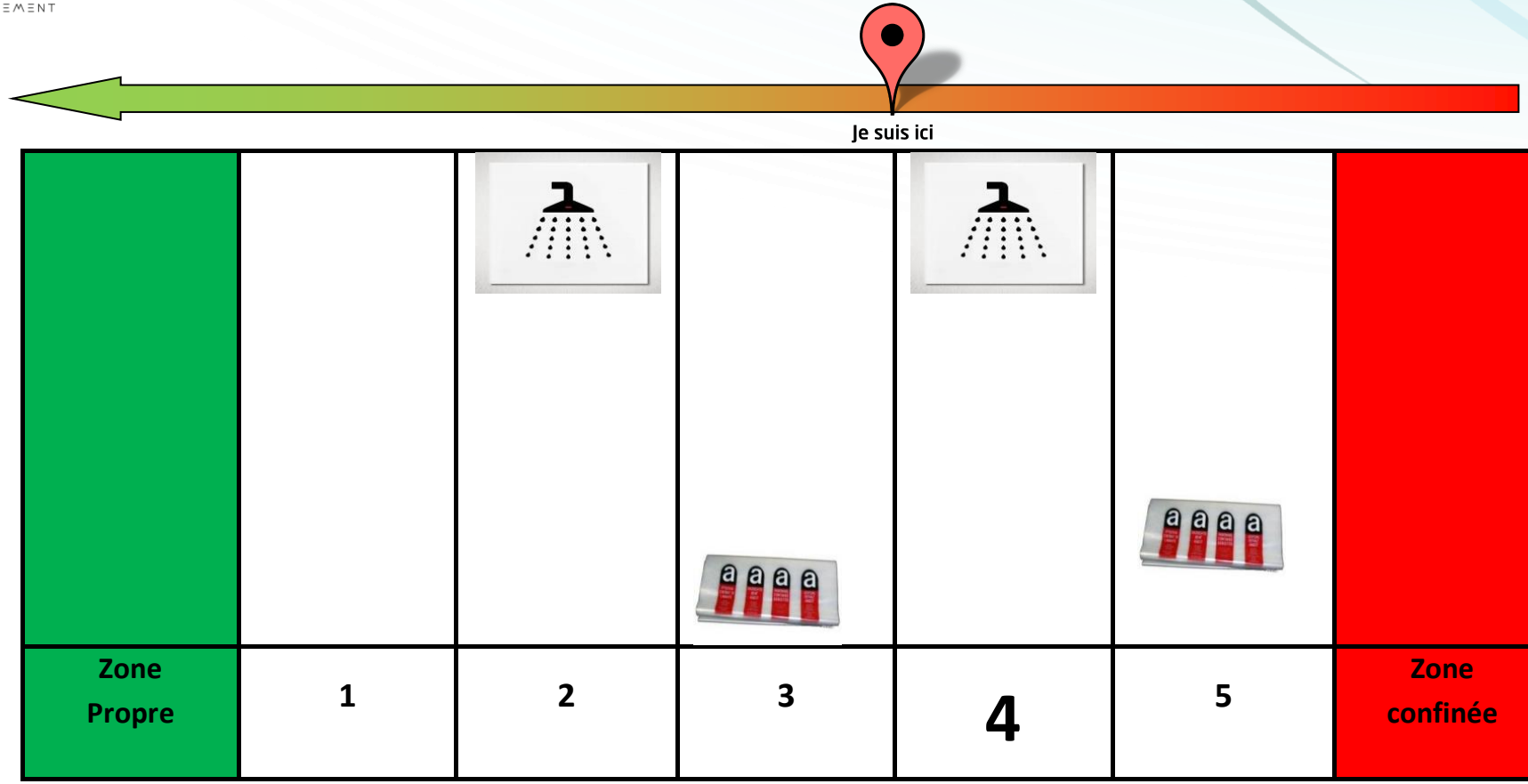

- Je garde mon masque
- Je prends une douche tout habillé
- Je nettoie le SAS pour le prochain
- J’entre dans le compartiment 3 et je referme la porte

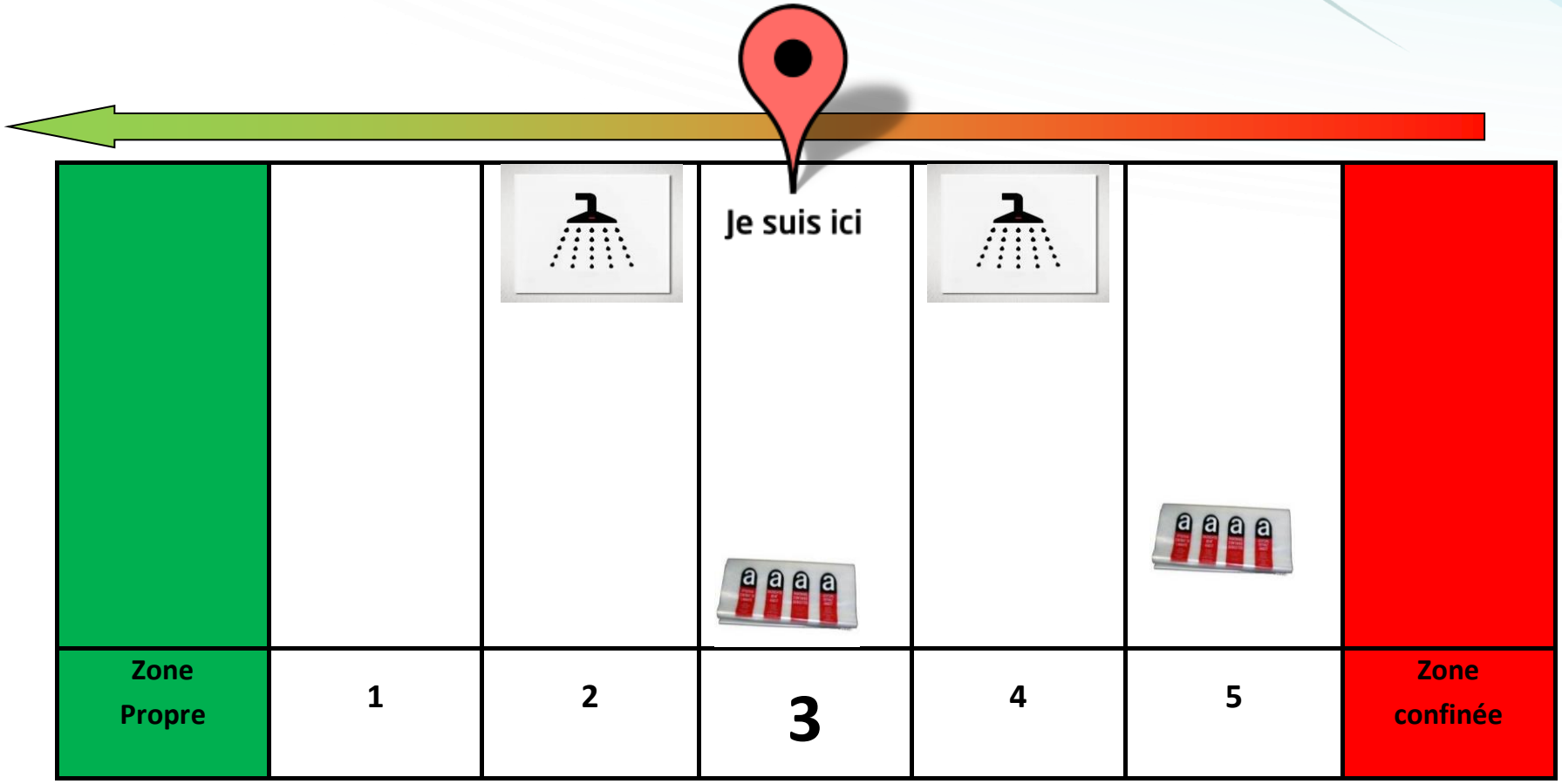

- Je garde mon masque
- J'enlève mes gants
- Je me déshabille du haut vers le bas en enroulant les vêtements façon peau de lapin (toujours de l'intérieur vers l'extérieur en faisant **Attention à l'étanchéité du masque**)
- Je jette les EPI dans la poubelle prévue à cet effet

- J’entre dans le compartiment 2 et je referme la porte

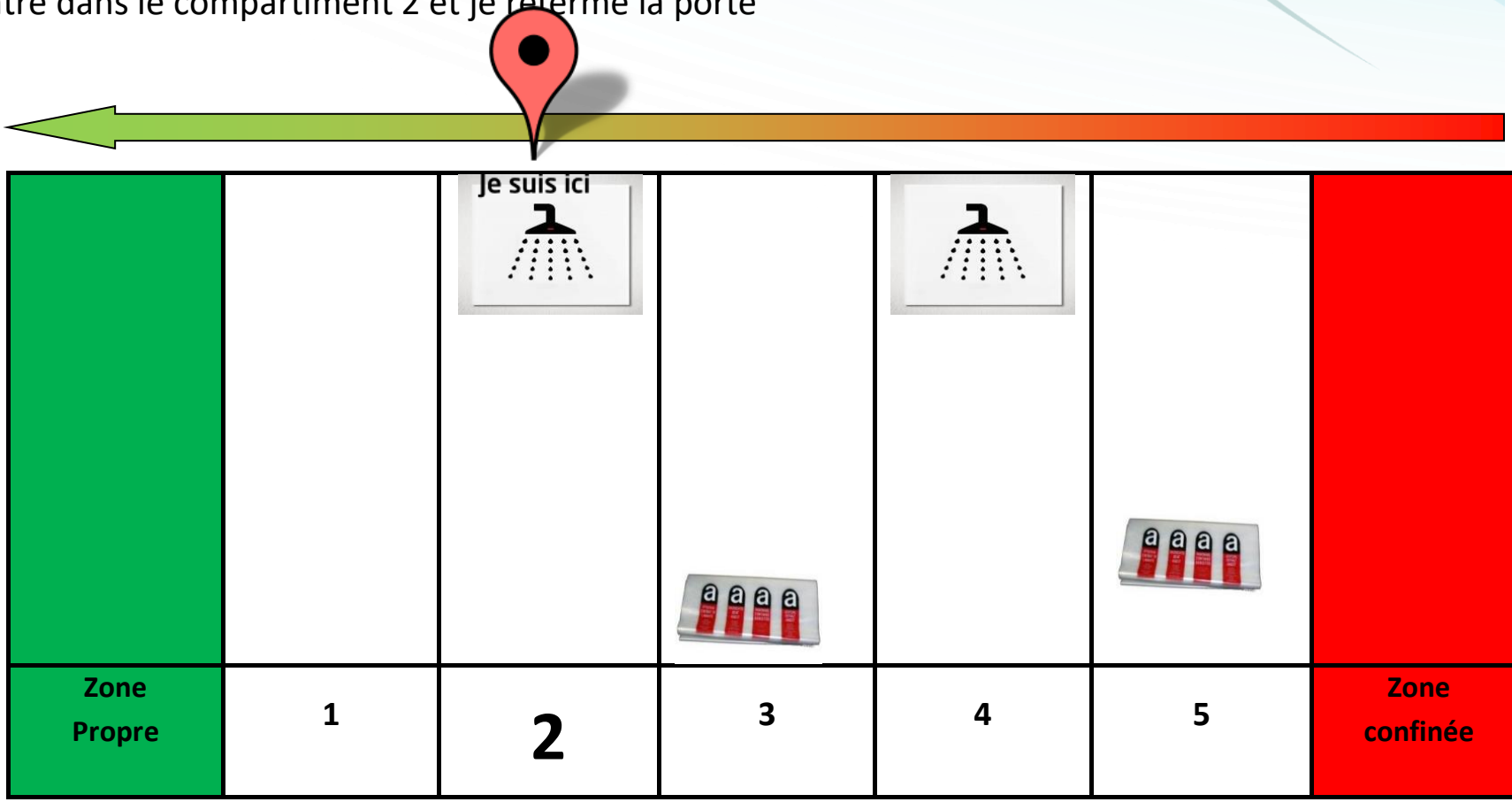

- Je me rince sommairement, Je coupe mon moteur
- Je noie les filtres P3 et les jette dans le sac à déchets situé dans le comportement n°3 sans y pénétrer (par le flap).
- Je retire et lave le masque (partie extérieure)

- Je me lave une deuxième fois (douche d'hygiène) puis pénètre (avec votre masque) dans le compartiment n°1.

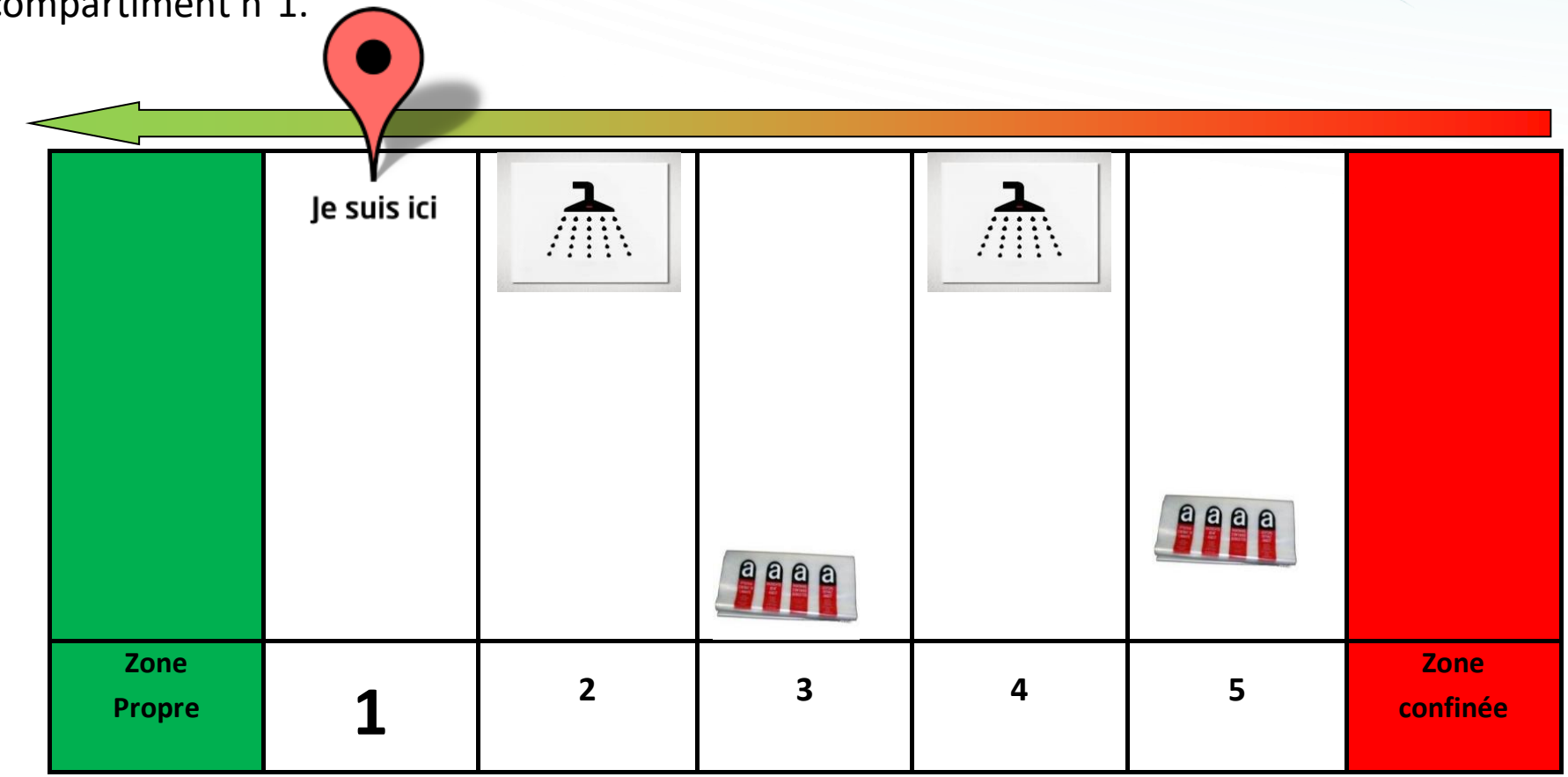

- Je me sèche et me rhabille, (peignoir ou vêtement)
- Je nettoie le SAS pour le prochain
- Je passe une lingette à l'intérieur du masque et le sèche complètement avant de le suspendre
- Je signe le registre d'entrées et de sorties de zone et signale toute exposition accidentelle.

19) GESTION DES DECHETS

A - CONDITIONNEMENT DES DECHETS DE MATERIAUX ET DE POUSSIERES EN ZONE :

Les déchets conditionnés en double sac sont placés en Big bag dans une zone clôturée prévue à cet effet

Par mesure de protection, les déchets d'amiante seront conditionnés instantanément après leur dépose.

Le ramassage des déchets se fera au fur et à mesure de leur production. Les déchets ne doivent pas être entreposés dans la zone afin de ne pas générer une inhalation des fibres par les opérateurs.

Tous les déchets (E.P.I., polyane, filtres …) sont conditionnés en double sacs. L'enveloppe extérieure des sacs doit comporter obligatoirement le pictogramme « amiante », conformément à la réglementation en vigueur. Ce pictogramme doit être thermo gravé dans la masse

Les opérateurs conditionnent donc les déchets en zone polluée dans le premier sac réglementaire (200 µm d'épaisseur), qu'ils ligaturent en « col de cygne ».

B - STOCKAGE DES DECHETS SUR LE CHANTIER :

La présence des déchets d'amiante sur un chantier n'est autorisée que de façon temporaire. Les déchets seront évacués vers le centre de traitement à la fin du chantier
Les Big bags sont temporairement stockés dans la zone de stockage prévue dans l'installation de chantier. Les palettes filmées également.

Cette zone de stockage est fermée à clés, surveillée et balisée de façon à ce que personne ne puisse en ignorer l'existence et le contenu. Aucun stockage d'amiante ne sera autorisé sur une zone extérieure au chantier.

- Film polyane sur les parois verticales et au sol
- Protection des rayons ultraviolets par la pose de polyane sur le dessus
- Affichage obligatoire présence d'amiante sur le périmètre total de la zone de stockage provisoire

En fin de chantier, les déchets sont évacués vers :

- En décharge agréée ISDD pour les matériaux d'amiante libre , et EPI, EPC.

La prise en charge et le transport de ces déchets ne peut se faire uniquement par un transporteur agréé selon la réglementation ADR et l'Arrêté Français.

Les chantiers de désamiantage ou de traitement d'amiante génèrent la production de déchets. En fonction de la nature de ces déchets et de leur degré de pollution potentiel par les fibres d'amiante, différentes filières de traitement doivent être envisagées :

IMPORTANT : avant le commencement d'un chantier de désamiantage, on devra s'assurer de la prise en charge des déchets d'amiante vers l'une de ces installations.

Apposition des scellés.

Selon la fiche INRS ED 6028 : En plus de l'étiquette amiante, tout colis de déchets d'amiante libre ou lié doit être identifié et fermé au moyen d'un scellé numéroté (article 44 de l'arrêté du 30 décembre 2002 – expéditeur / destinataire / n° de CAP).

Les colis à destination d'une ISDD arrivent en double conditionnement étanche, identifiés et le scellé est aussi exigé sur tout colis à destination d'une installation de vitrification.

Le scellé doit comporter :

- Le numéro de SIRET de l'entreprise ayant effectué les travaux et conditionné les déchets
- Un numéro d'ordre permettant l'identification univoque du conditionnement. »

Transport - Elimination - Suivi des déchets

- Transport des déchets :

Le transport de produits amiantés est soumis à la réglementation relative au transport des matières dangereuses.

Le Nom, l'adresse du propriétaire des déchets, leur provenance, le numéro d'acceptation préalable, l'adresse de l'entreprise de travaux et l'adresse du site d'élimination sont inscrits sur tous les Big-Bags ou sur toutes les palettes.

Le transporteur à qui sont confiés les déchets doit répondre aux exigences suivantes :

- être inscrite au registre des transporteurs détenu par la DREAL ou DRIEA (Ile de France)
- être titulaire d'une autorisation préfectorale de transport de déchets dangereux en cours de validité
- avoir déclaré son conseiller à la sécurité auprès de la DREAL ou DRIEA (Ile de France)

Les conducteurs doivent être titulaires :

- du permis en cours de validité adapté au véhicule utilisé
- de la FIMO/FCO en cours de validité
- du certificat ADR de base en cours de validité

Le véhicule doit être équipé des équipements prévus par la consigne générique de sécurité, ainsi que des extincteurs tels que mentionnés au paragraphe 8 de l'ADR.

Du point de vue documentaire, il convient de s'assurer de la présence :

- de la consigne générique de sécurité
- Du ou des BSDA correspondant aux marchandises transportées

Un contrôle systématique de la présence de ces éléments doit être réalisé préalablement à tout chargement par le biais de l'attestation de conformité ADR.

Une attention toute particulière est apportée au moment du chargement sur le plateau du camion, pour éviter l'endommagement et le percement du conditionnement des déchets.

Chaque sac est inspecté avant le chargement. Les règles suivantes doivent être respectées :

pas de gerbage,

calage pour éviter tout déplacement,

conditionnements unitaires fermés hermétiquement et en bon état,

contrôle de la propreté des sacs,

la rubrique V11 de l'ADR imposant que : « Les GRV autres qu'en métal ou en plastique rigide doivent être transportés dans des véhicules couverts ou bâchés ou dans des conteneurs fermés ou bâchés »,

de prendre rendez-vous avec le lieu de destination des déchets,

d'utiliser le trajet le plus direct du lieu de chargement,

de s'assurer de la prise en compte des matériaux transportés, en faisant signer le bordereau de suivi à l'exploitant du centre de déchets.

En cas d'incident ou d'accident de parcours, le transporteur doit prévenir dans les plus brefs délais et sous sa responsabilité, les autorités compétentes, l'expéditeur et prendre les premières mesures d'urgence, afin d'éviter ou de neutraliser toute dispersion du produit dans l'atmosphère.

Les conseillers à la sécurité de l'entreprise de travaux et du transporteur doivent être systématiquement avisés des incidents ou accidents survenus au cours des opérations d'emballages, de chargements, de déchargements et de transports de matières dangereuses.

S'il existe un risque de dispersion (renversement, rupture de la bâche,…), le transporteur doit mettre en place une protection provisoire, constituée d'une bâche en polyéthylène. Cette intervention est effectuée en utilisant les moyens de protection individuels définis par la Réglementation à savoir combinaisons jetables et masque respiratoire (Circulaire DGS / VS3 / 94 N° 70 du 15 Septembre 1994).

L’évacuation des déchets doit se faire à trois opérateurs

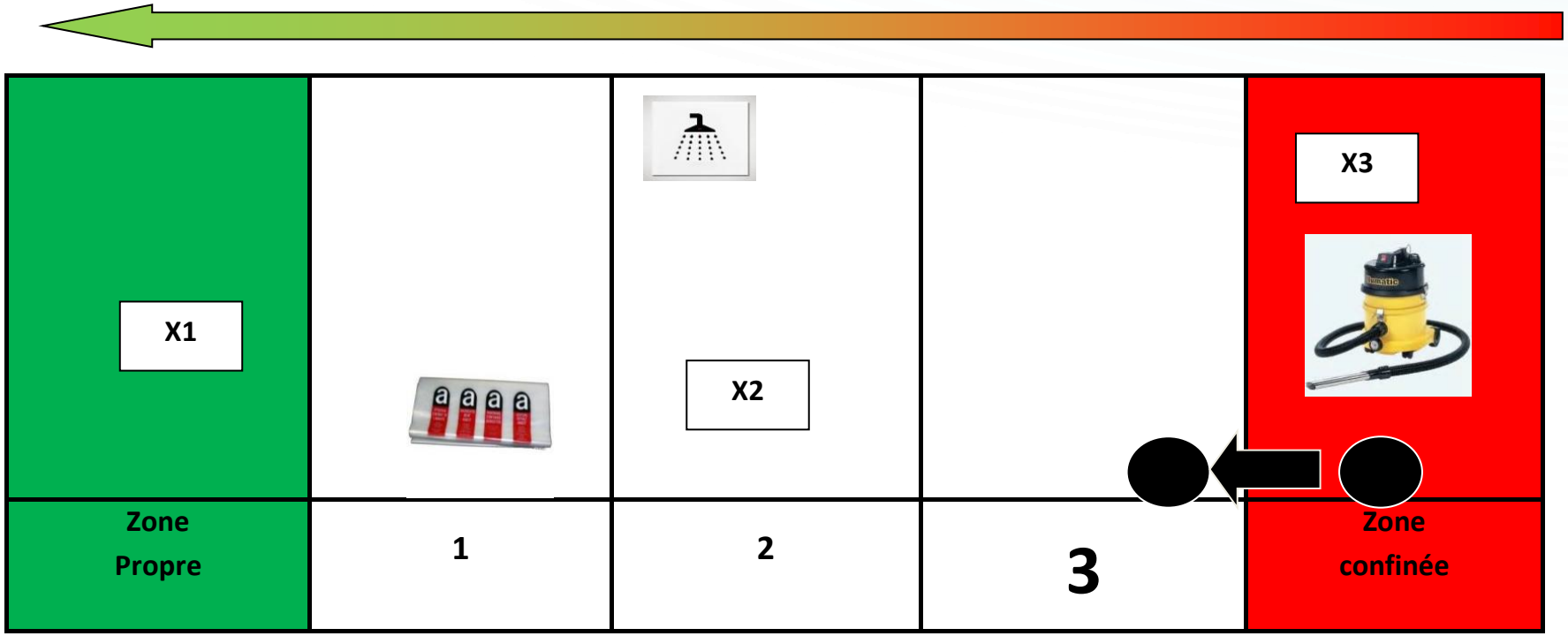

L’opération de sortie de déchets nécessite obligatoirement 3 personnes (deux personnes en zone confinée et une personne en sortie de SAS).

1- Acheminement des déchets conditionnés en sac « amiante » et fermé en col de cygne ou des déchets conditionnés en simple peau de polyane de 200 microns vers l’entrée du SAS par les opérateurs situés en zone confinée (X2 et X3)
2- L’opérateur X2 se place ensuite dans le compartiment n°2
3- L’opérateur X1 est équipe d’un demi-masque à ventilation assistée avec filtre P3, de gants et d’une combinaison jetable de type 5-6,
4- L’opérateur X3 dans la zone confinée :
    a. Dépoussière le conditionnement avec un aspirateur à filtration absolue,
    b. Dépose le conditionnement dans le compartiment n°3

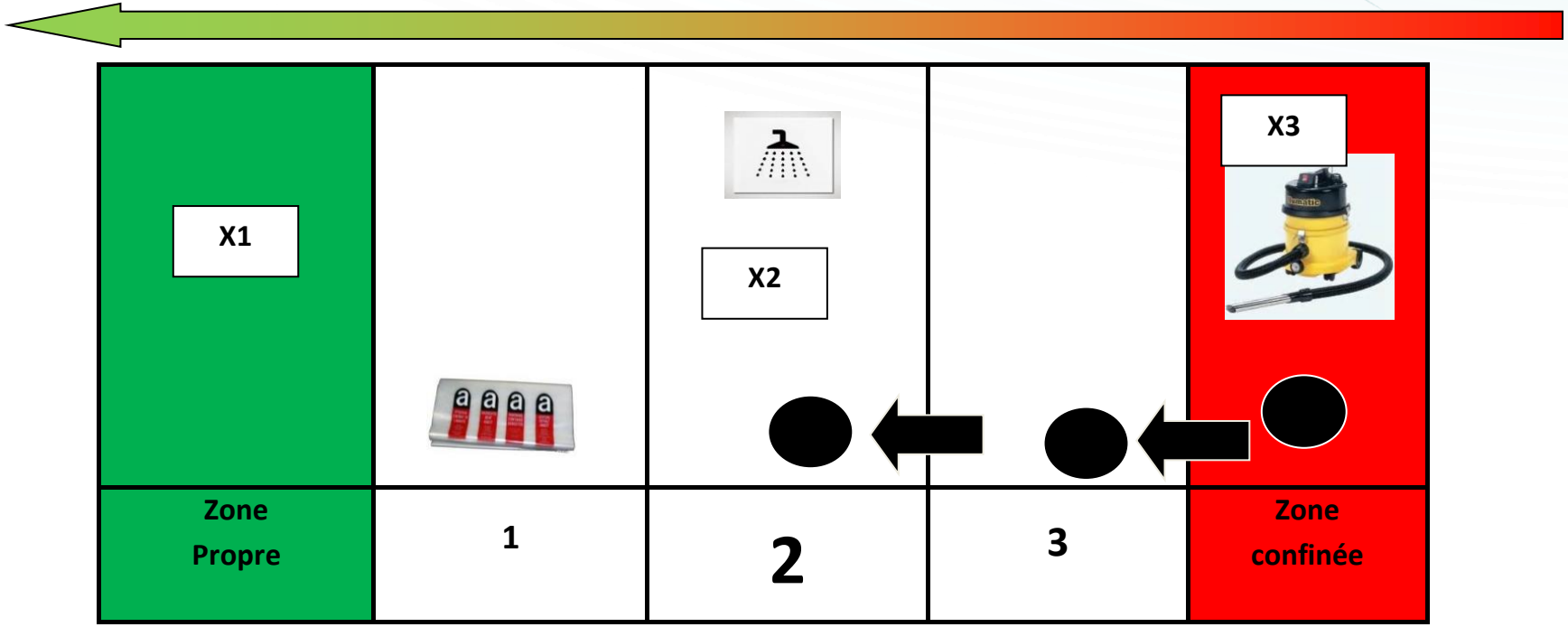

- **L'operateur X2 :**
  - **Récupère le conditionnement dans le compartiment n°3 (la porte de sortie du compartiment n°3 doit impérativement être fermée)**
  - **Douche soigneusement le conditionnement dans le compartiment n°2**
  - **Place le conditionnement dans le compartiment n°1 (la porte de sortie du compartiment n°1 doit impérativement être fermée.**
  - **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE SORTIR DE LA ZONE PAR LE SAS MATERIEL !!!**

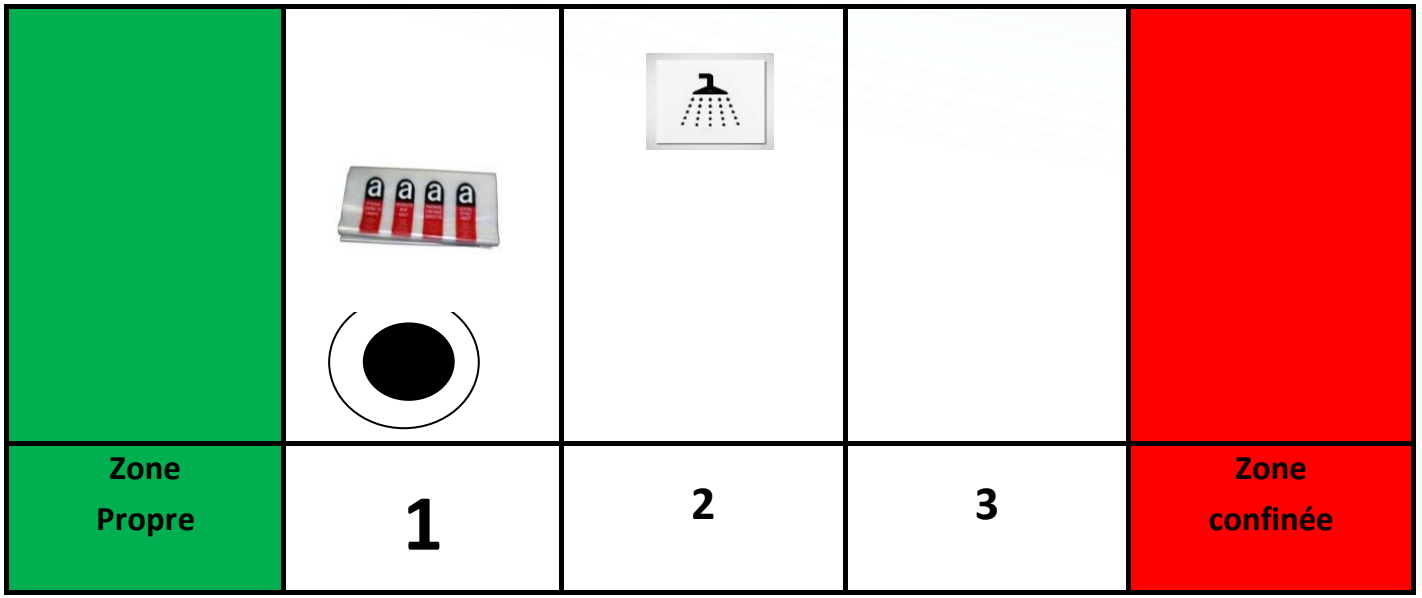

- L'opérateur X 1 :
  - Pénètre dans le compartiment n°1,
  - Contrôle la bonne décontamination du 1er conditionnement ,
  - Double le conditionnement,
  - Ferme le 2ème conditionnement avec de l'adhésif (en col de cygne pour les sacs)
- Va déposer le double conditionnement dans un big-bag ou sur palette,

En fin de poste, les opérateurs X2 et X3 évacueront le SAS vers la zone de retrait et sortiront par le tunnel du SAS personnel en suivant la procédure « classique »

Rappel : l'opérateur X1, réceptionnant les sacs déchets lavés, ne se trouve pas en direct avec l'opérateur de la zone contaminée.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'ENTRER EN ZONE PAR LE SAS MATERIEL !!!

20) ANNEXES

ANNEXE 1 : PROCEDURE DE SECOURS EN ZONE CONFINEE

Renseignements secours

18 POMPIERS		Blessures graves Accidents Incendies
15 SAMU		Blessures légères Malaises Conseils médicaux
17 Police Gendarmerie		Trouble de l'ordre public Accidents
112 NUMERO DES SECOURS EUROPEENS		

PROCEDURE DE SECOURS EN ZONE

Une trousse de premiers secours est disponible à proximité de la Zone de Travail. Un opérateur ayant reçu une formation de secouriste peut, en cas d'accident, assurer les premiers soins et réaliser un diagnostic. Les opérateurs secouristes sont mentionnés sur la liste du personnel habilité à l'activité amiante. Néanmoins, un chantier doit posséder des dispositifs permettant de Protéger, d'Alerter et de Secourir lorsqu'un accident survient lors d'une opération.

Ces dispositifs sont :

- L'aménagement d'une ou plusieurs issues de secours constitué d'un passage matérialisé équipé de système d'ouverture et de fermeture rapide
- Le matériel d'intervention dans le cadre des premiers secours disposés dans le vestiaire
- La fourniture d'un ou plusieurs extincteurs qui seront disposés selon la configuration des zones
- Les moyens de communication extérieure et des numéros d'urgence

Dès que cela est possible, le SAS déchets sera aménagé afin de permettre le passage d'un brancard et de ses porteurs. A défaut de SAS déchets, ce sera le SAS personnel qui sera aménagé en conséquence.

D'autre part, un secouriste du travail est présent sur chantier de façon permanente. Lors de la réception du confinement avant travaux, ces points sont contrôlés et archivés dans le classeur de chantier.

BLESSE LEGER SUR SITE

En cas de blessure légère, la priorité est d'assurer la sortie de la victime par le tunnel de Désamiantage personnel. Le SST présent en zone pourra l'assister pour les phases de déshabillage. Il est ensuite pris en charge par le gardien de SAS qui, en coordination avec le SST, assureront les premiers soins ou le dirigeront vers des soins extérieurs.

BLESSE NECESSITANT DES SECOURS EXTERNES

En cas d'accident nécessitant l'intervention de secours extérieurs, ceux-ci sont alertés par le gardien de SAS qui leur communique le bilan du SST.

Dans l'attente de leur arrivée, le chef de zone en zone fait arrêter tous les travaux favorisant les émissions de fibres et humidifier toutes les parties du confinement. Le niveau de renouvellement d'air dans le confinement sera réglé à son maximum.

Parallèlement, il fait nettoyer la zone d'accès au blessé et procède à son dépoussiérage tandis que le gardien de SAS prépare des tenues et masques pour les secours et dispose d'un pulvérisateur et aspirateur près de l'issue de secours.

Gestion du Risque environnemental suite à l'éventrement du confinement :

- Micro pulvérisation de produit fixateur sur le blessé
- Aspiration de la surface au sol, puis de toutes les autres surfaces du volume contaminé
- Brumisation de l'atmosphère de ce volume, afin de fixer les fibres résiduelles d'amiante.

IMPORTANT : Nous veillerons à obturer de suite l'ouverture effectuée dans le polyane dès que l'évacuation par les secours sera effectuée. A l'arrivée des secours, les intervenants s'équipent selon les recommandations du gardien de SAS, puis assurent leur intervention au blessé en zone. Dans la mesure du possible; les secours sont divisés en 2 groupes afin d'assurer la prise en charge du blessé à sa sortie du confinement.

L'évacuation de celui-ci sera réalisée par le SAS déchet ou par une des issues de secours selon l'organisation suivante :

- PAR LE SAS PERSONNEL

  * L'équipe d'intervention passe dans le sas personnel avec le brancard puis procède au lavage de toutes les tenues.

  * Le brancard est disposé dans le compartiment suivant qui est pris en charge par des secours extérieurs.

  * Les équipes de secours intérieures évacuent le confinement en respectant scrupuleusement la procédure de décontamination

PAR LE SAS DECHETS

  * L'équipe d'intervention passe dans le sas déchets avec le brancard puis procède au lavage de toutes les tenues.

  * Le brancard est disposé dans le compartiment suivant qui est pris en charge par des secours extérieurs.

  * Les équipes de secours intérieures évacuent le confinement par le SAS de Désamiantage personnel.

- PAR L'ISSUE DE SECOURS

* L'équipe amiante ouvre le confinement afin de permettre le passage et le dépôt du brancard à l'extérieur du confinement

* L'équipe amiante referme le confinement

* Le gardien de SAS et l'équipe extérieure sont équipés de masque P3 et de combinaisons puis procèdent au déshabillage du blessé après l'avoir humidifié.

* Les équipes de secours intérieures évacuent le confinement par le SAS Personnel en suivant la procédure de sortie normale.

DANS TOUS LES CAS

Informer sans tarder l'encadrement de chantier puis la direction
Ne jamais donner à boire ou médicaments à une victime
Soyez précis dans le message d'alerte et indiquer bien au secours que vous êtes sur un chantier amiante
Guider les secours sur place
Déclarer tout accident même bénin à vos responsables
Ne jamais laisser entrer en zone une personne souffrante, Surveiller, rassurer la victime

c – Procédure de secours SST

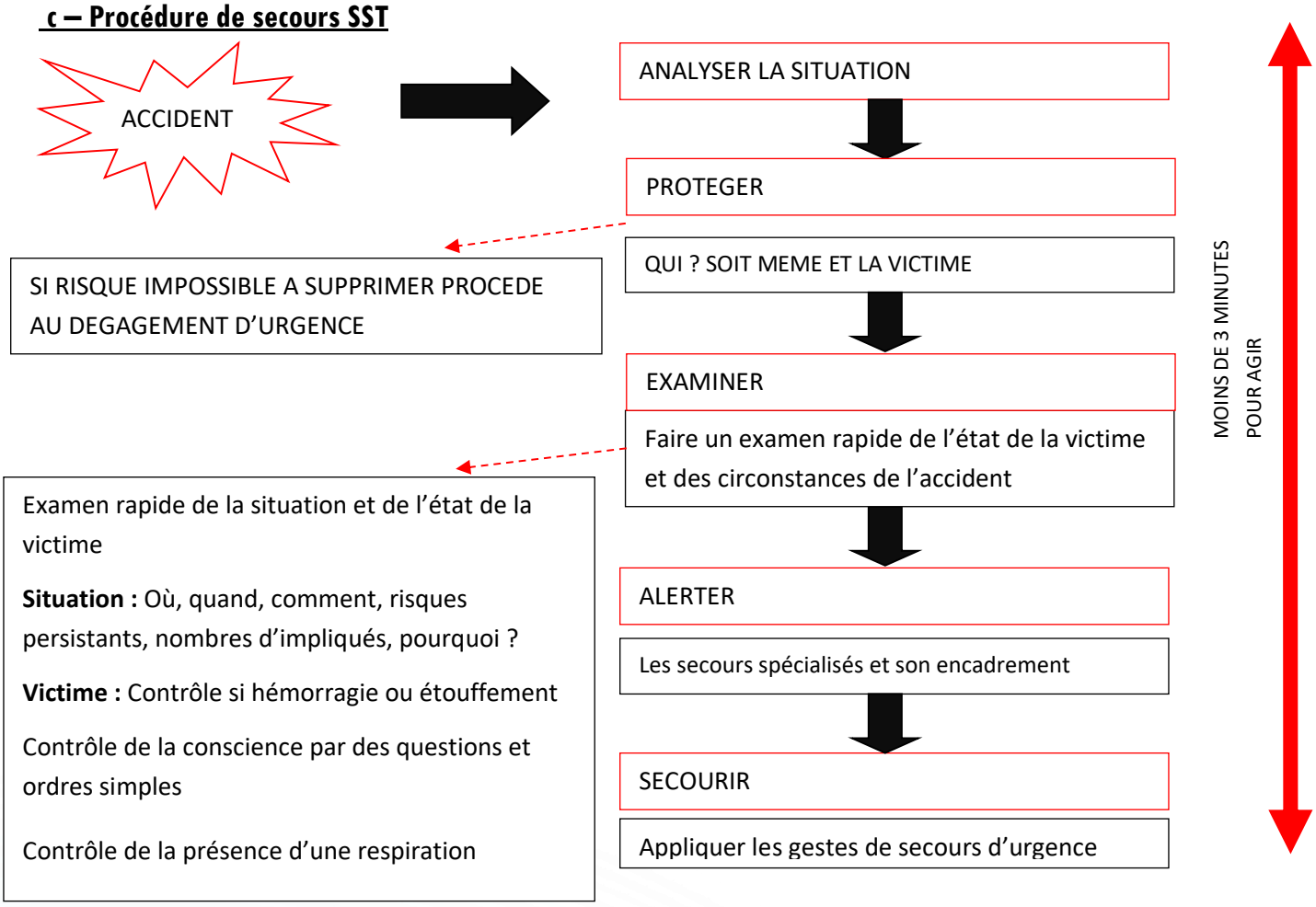

d – Message d'alerte en cas d'accident ou de malaise

Le message d'alerte doit être aussi précis que possible. Il ne faut jamais oublier que le service de secours n'a absolument aucune idée de ce qui se passe près de vous. Les moyens de secours qui seront envoyés dépendent donc de ce que vous allez dire.

Pour se faire entendre, il est important de parler clairement et calmement. Voilà ce qu'il faut dire, de préférence dans cet ordre.

- Identifiez-vous

Donnez votre nom, et le numéro de téléphone d'où vous appelez. Ce dernier permettra aux secours de vous rappeler, par exemple en cas de problème pour trouver l'endroit.

- Expliquez où vous êtes et comment accéder au lieu de l'accident

Donnez l'adresse précise de l'endroit où vous vous trouvez. N'oubliez pas la commune. Si vous vous trouvez au domicile d'un particulier, précisez comment on peut accéder (n° de la porte, étage, code de l'interphone s'il y en a un à l'entrée...) **PRECISER QUE L'ACCIDENT SE SITUE DANS UN CHANTIER AMIANTE**

- Donnez la nature de l'accident

Expliquez s'il s'agit d'un accident domestique, de la circulation, un malaise sur la voie publique, une personne malade chez vous... Décrivez précisément ce qui s'est passé.

- Précisez le nombre et l'état apparent des victimes (Décrivez ce que vous avez vu, si possible)

❋ Le nombre de victimes,

❋ Leur sexe et âge approximatif

❋ Leur état apparent (parle, saigne, transpire, respire...) Essayez de ne pas utiliser de termes médicaux.

❋ Leur position : debout, assis, couché sur le ventre, couché sur le dos, allongé sur le côté..

.

❋ Les gestes effectués et les mesures prises par vous-même ou par les tiers présents

❋ Précisez s'il y a des risques persistants : Par exemple un risque d'effondrement, d'incendie, d'explosion, de collision...

❋ Ne raccrochez jamais le premier, attendre les instructions

d – Procédure de secours en cas d'incendie en zone confinée

- CRIER AU FEU SI VOUS VOYEZ UN DEBUT D'INCENDIE
- GARDER VOTRE CALME ET VOTRE MASQUE
- EVACUER LA ZONE IMMEDIATEMENT, N'EMPORTER RIEN AVEC VOUS
- PREVENER LE CHEF DE SAS /ENCADREMENT DE CHANTIER
- ALERTER LES SECOURS EN COMPOSANT LE 18 (Description message ci-dessous)

- COUPER TOUTES LES ENERGIES (ELECTRICTE)

- POUR EVITER UNE PROPAGATION RAPIDE DU FEU ET DES FUMEES

- COUPER LES - EXTRACTEURS ET BOUCHER LES ENTREES D'AIR

- ATTAQUER LE FEU AVEC DES MOYENS D'EXTINCTION ADEQUAT, SI LA SITUATION LE PERMET, N'INTERVENEZ PAS SI VOUS N'ETES PAS PROTEGE

e – Message d'alerte en cas d'accident ou de malaise

Le message d'alerte doit être aussi précis que possible. Il ne faut jamais oublier que le service de secours n'a absolument aucune idée de ce qui se passe près de vous. Les moyens de secours qui seront envoyés dépendent donc de ce que vous allez dire.

Pour se faire entendre, il est important de parler clairement et calmement. Voilà ce qu'il faut dire, de préférence dans cet ordre.

Le message d'alerte pour incendie est quasi identique que le message d'alerte en cas d'accident, il faut prendre en compte les éléments suivants :

- Indiquer si les fumées sont épaisses ou non et leurs couleurs (noires, marrons, blanches..)
- Indiquer si vous voyez des flammes, leurs importances de taille et leurs couleurs (orange, rouge vif, bleue..)
- Préciser bien la hauteur du bâtiment et d'où le feu à démarrer.
- Préciser s'il y a des personnes à l'intérieur du bâtiment
- Préciser si les accès extérieurs sont difficiles (Suffisamment de place pour les engins de secours)
- Préciser si à proximité des lieux il y a des ponts limités en hauteur, rétrécissements…

f – Procédure en cas de percement du confinement

- ARRETER LE CHANTIER IMMEDIATEMENT

- ALERTER L'ENCADREMENT

- BRUMISER L'ATMOSPHERE DU VOLUME, AFIN DE FIXER LES FIBRES RESIDUELLES D'AMIANTE.

- L'ENCADREMENT ALERTE LES AUTORITES (PREFECTURE, INSPECTION DU TRAVAIL, CARSAT..)

- DES MESURES D'EMPOUSSIEREMENT ENVIRONNEMENTALES SONT A REALISER

- LE CHANTIER REDEMARRE UNIQUEMENT APRES L'ACCORD DES AUTORITES

UNE ENQUETE INTERNE EST REALISEE

- RENFORCEMENT DE LA PROCEDURE DE SECURISATION DES LIEUX.

6. g – Affichage des consignes de secours Dans tous les locaux de vie, à proximité des SAS et de l'issue de secours, les consignes de secours doivent être affichées

ANNEXE 2 : REPLI ET RESTITUTION

1. Nettoyage en fin d'opération et décontamination du matériel :

Tout le matériel, non nécessaire à la suite des opérations, est nettoyé et décontaminé par lavage abondant.

Il est sorti de la zone par le sas matériel, s'il existe. Sinon, le matériel décontaminé resté en zone sera libéré avec l'ensemble de la zone.

Les filtres des aspirateurs ainsi que les filtres primaires et secondaires des extracteurs sont évacués comme déchets amiantés et remplacés par des filtres neufs, en respectant les prescriptions du constructeur, et par une personne ayant reçu la formation indispensable pour le faire.

Cas particulier : le matériel de l'entreprise qui sera employé dans une autre zone confinée est, après nettoyage, conditionné et évacué de la zone comme s'il s'agissait de déchet, identifié et mis dans des caisses de transport.

Après ces opérations dans la zone calfeutrée, des prélèvements d'atmosphère peuvent être mis en œuvre par l'entreprise afin qu'elle s'assure de la salubrité du chantier avant de faire réaliser les mesures de restitution.

2. Démantèlement final

Après la réception de tous les résultats d'analyses d'air effectués par l'organisme agréé mandaté par la société KLC Environnement, et la vérification de leur conformité, les cloisons provisoires et platelages mis en place pour isoler le chantier sont démontés et évacués.
En pratique, la dernière couche de polyane, appelée aussi « seconde peau », est déposée progressivement panneau par panneau, en contrôlant en permanence l'évolution de la dépression (minimum 10 Pa). Si nécessaire, le calfeutrement est complété au fur et à mesure de la dépose.

Les derniers déchets sont évacués du chantier.

3. Evacuation / transfert du matériel

Après le repli du matériel, le responsable de la maintenance du matériel réceptionne l'ensemble des EPC.

A chaque retour de chantier, le salarié réceptionnant le matériel se doit de remplir la fiche de suivi du matériel, le tester et éventuellement le réparer selon les recommandations du fournisseur ou le renvoyer à ce dernier si les réparations à effectuer sont trop importantes et/ou trop techniques.

Il veille en parallèle à contrôler les EPC conformément aux notices techniques.

ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES MATERIELS UTILISES

L'UCF WMS3-PP250 est conçue pour être utilisée avec un sas de décontamination personnel (3 ou 5 compartiments) sur les chantiers de retrait d'amiante. Elle alimente le(s) compartiment(s) douche en eau chaude, et évacue et filtre les eaux contaminées qui en proviennent.

L'UCF WMS3-PP250 est formée d'un solide châssis accueillant un caisson en polypropylène, sur lequel sont vissées 4 roulettes facilitant son transport et sa manipulation.
Elle est d'une capacité de 250 l, et d'une puissance de 2500 W.

Extracteur avec filtre THE à minima H13 qui peut filtre jusqu'à 99,997 % des particules,

APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE A VENTILATION ASSISTEE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Débit d'air :	Minimum 160 l/min, réglage automatique
Batterie :	NiMH rechargeable, 9V/4, 5Ah
Autonomie de la batterie :	10 heures par charge
Chargeur :	6 heurs de temps de charge – charge de compensation automatique
Indicateurs :	Affichage visuel de l'état de charge de la batterie (A) et du colmatage des filtres (P)
Poids de l'unité sans les filtres :	1,6 kg
Niveau sonore :	<70 dB
Température de fonctionnement :	–10°C à +50°C
Température de recharge :	Température recommandée de ≥ 20°C
Homologations :	EN12942, CE0121

CHOIX DE PIECES FACIALES

MASQUE COMPLET VISION

Champ visuel panoramique avec jupe en silicone LSR ultra-confortable. Disponible en 3 tailles.
EN12942 TM3PSL, APF40 NPF 2000

Code produit	
Vision 2 M/L – sans tuyau	RFF4000 M/L
Vision 2 M – sans tuyau	RFF4000 M
Vision 2 S – sans tuyau	RFF4000 S

MASQUE COMPLET PROMASK

Masque complet offrant le niveau de protection le plus élevé contre les substances dangereuses. Disponible en deux tailles (S, M) pour un meilleur ajustage.
EN12942. TM3PSL. APF40. NPF2000.

Code produit	
Promask M, noir – sans tuyau	012681
Promask S, petit – sans tuyau	012670

MASQUE COMPLET SARI NR

Pièce faciale en caoutchouc naturel souple.
EN12942. TM3PSL. APF40. NPF 2000

BIG BAG AMIANTE A01E

CARACTERISTIQUE	VALEUR	TOLERANCE
Dimension :	90cm x 90xm x 105cm	± 5%
Dessus :	Jupe de remplissage	/
Dessous :	Fond plat	/
Fabrication :	Toile PP + sache PE interne cousue	/
Sangle :	4 sangles de 25cm	/
Marquage :	Amiante 2 faces 2 couleurs	/
Chargement maximum :	1 000 kg	/
Coefficient de sécurité :	6/1	/
Type :	Amiante UN 13H3Y	/
UV :	150 Kly	/
Conditionnement :	Palette de 250 unités	/

Caractéristiques Techniques ASPIRATEUR THE

Utilisation :	Poussières dangereuses
Moteur	Turbine 2 étages
Puissance (W)	1 200 W
Tension d'alimentation	23 0V AC 50 / 60 Hz
Classe de protection	II
Débit d'air	45 Litres / Seconde
Dépression conso. standard	2 500 mm/CE
Capacité utile	9 Litres
Etages de filtration de série	4
Classe POUSSIERES (EN 60335-2-69)	Classe H
Matériau	Acier EPOXY
Niveau sonore Norme IEC60704	66 dBA
Longueur du câble	10 m
Champs d'action	26,8 m
Longueur du flexible	2,4 m
Diamètre flexible et accessoires	32 mm
Système NUPLUG	OUI
Tubes	INOX
Poids	10,1 Kg
Dimensions	355 x 355 x 520 mm

ANNEXE 4 : CERTIFICATION

CERTIFICAT

N° STA/0185-f

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

GLOBAL Certification® atteste que l'Entreprise :

KLC ENVIRONNEMENT
2 rue de la Fosse Guérin
95200 SARCELLES

Satisfait aux exigences de :

- **L'Arrêté du 25 juillet 2022** fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs
- **La norme NF X46-010** : 2012 relative au Référentiel technique pour la certification des entreprises réalisant des « Travaux de traitement de l'amiante ».
- **La norme NF X46-011** : 2014 relative aux Modalités d'attribution et de suivi des certificats des entreprises.
- **L'annexe 1 du** PQR AMIANTE : Référentiel de GLOBAL Certification® relatif à la certification des entreprises réalisant des « Travaux de traitement de l'amiante » en vigueur sur le site www.global-certification.fr rubrique Certification Amiante / Amiante Entreprise ;

Pour la (ou les) activité(s) déclarée(s) ci-dessous par l'entreprise:

Les ouvrages extérieurs de bâtiments

Les ouvrages intérieurs de bâtiments

Le génie civil et terrains amiantifères

Et lui attribue la : **Certification**

CERTIFICATION-F11-indice5_AMIANTE

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

GLOBAL CERTIFICATION

Emis le :	**07/02/2024**
Date de prise d'effet :	**13/02/2024**
Valable jusqu'au :	**12/02/2029**

Pour GLOBAL Certification®

La Présidente, Elvire THOBOIS

GLOBAL CERTIFICATION®

cofrac Accréditation COFRAC N°5-0512 Portée disponible Sur le site www.cofrac.fr

40, rue du Séminaire - Centra 438
F-94626 RUNGIS CEDEX
tél. (33) 01 49 78 23 24
fax (33) 01 49 79 00 91
email certification@global-certification.fr
www.global-certification.fr

SAS au capital de 300 000 € - RCS Créteil 383 406 410 - FR 32 383 406 410